



SGP The GEF
Small Grants
Programme



fem FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE



*Au service
des peuples
et des nations*

**DOCUMENT DE STRATEGIE NATIONALE DE LA SIXIEME PHASE
OPERATIONNELLE DU PROGRAMME DE MICROFINANCEMENT DU FONDS
POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (PMF/FEM)**

PAYS	BENIN
RESSOURCES (ESTIMEES)	US\$
LES FONDS DE BASE	500.000
SOLDE RESTANT DE OP5	0
PROJETS CONJOINTS	300.000
PARTIES PRENANTES DE PROJET DE MOYENNE OU GRANDE TAILLE	100.000
AUTRES FONDS A MOBILISER	400.000

Decembre 2015

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
1-CONTEXTE D'ELABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE	1
1.1 Aperçu sur la mise en œuvre des phases antérieures du programme	1
1.2. Prérequis stratégiques et de partenariat	5
1.3 Principes directeurs de concentration géographique et fondements des stratégies de sortie du programme	5
2-NICHE DU PROGRAMME PAYS.....	6
2.1. Alignement avec les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) et les cadres nationaux de planification.....	6
2.2. Stratégie de contribution du PMF/ FEM aux priorités nationales au cours de sa sixième phase opérationnelle	8
2.3. Complémentarité du PMF/ FEM avec les programmes nationaux compatibles avec ses domaines focaux.....	10
3-STRATÉGIES DE OP 6	13
3.1 Stratégie de OP6 en dehors des paysages.....	13
3.2. Les Stratégies d'octroi de subventions basées sur les paysages terrestres et marins de OP 6.....	13
3.2.1. Réserve de Biosphère de la Pendjari (RBP)	13
3.2.2. Forêt de Gbèvozoun.....	15
3.2.3. Zones de mangroves du complexe sud-ouest 1017.....	16
3.3. Actions autres que la mobilisation directe de financement (Bailleur+)	18
3.3.1. Plateforme de dialogue OSC-Gouvernement	18
3.3.2 Influence sur les politiques et stratégies.....	19
3.3.3. Promouvoir l'inclusion sociale	19
3.3.4. Plan de gestion des connaissances	19
3.3.5. Stratégie de communication	20
4-CADRE DES RESULTATS ATTENDUS.....	20
4.1. Cadre de résultats de la sixième phase opérationnelle du PMF/ FEM.....	20
5-PLAN DE SUIVI & EVALUATION.....	29
5.1. Suivi & Evaluation.....	29
5.2 Modalités de conduite du plan de suivi & évaluation	29
5.3 Modalités d'implication des communautés dans le plan de suivi & évaluation	30
5.4 Consolidation des actions de suivi & évaluation	30
6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES	31
6.1. Partenariat pour la mobilisation de ressources.....	31
6.2 Dispositions pour la durabilité du plan de mobilisation de ressources.....	31

7. PLAN DE GESTION DES RISQUES	33
7.1 Identification des risques du programme	33
7.2 Dispositions pour le suivi de la mitigation des risques	33
8 APPROBATION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE	34
Bibliographie	35

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACED	Centre d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable
AFEL	Association des Femmes Exploitantes de la Lagune
AVIGREF	Association Villageoise de Gestion des Ressources de Faune
CBRST	Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENAGREF	Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CeSaReN	Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles
CIPCRE	Cercle International pour la Promotion de la Création
CNP	Comité National de Pilotage
COMPACT	Community Management of Protected Area Conservation
CPS	<i>Country Programme Strategy</i> (Stratégie du Programme Pays)
CTB	Coopération Technique Belgique
DGAT	Direction Général de l'Aménagement du Territoire
DGFRN	Direction Générale de Forêts et des Ressources Naturelles
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie de Ménages au Bénin
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FNEC	Fonds National pour l'Environnement et le Climat
FSA/UAC	Faculté des Sciences Agronomiques/Université d'Abomey-Calavi
FSG	Forêt Sacrée Gbèvozoun
GiZ	Coopération allemande
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la Pêche
MRB	Marché Rural de Bois
OCB	Organisation Communautaire à la Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société civile
PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PIFSAP	Projet d'Intégration des galeries forestières dans le système des aires protégées du Bénin et restauration de la ceinture verte soudano sahélienne
PMF	Programme de Microfinancement
PNGCC	Programme National de Gestion des Changements Climatiques

PNGDRN	Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PNGE	Programme National de Gestion de l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSDSE	Plan Stratégique de Développement du Secteur de l'Energie
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RBP	Réserve de Biosphère de la Pendjari
RBP	Réserve de Biosphère de la Pendjari
SAO	Substances Appauvrissant la couche d'Ozone
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SREP	Plan d'Investissement pour la Valorisation à Grande Echelle des Energies Renouvelables
UAVIGREF	Union des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNOPS	United Nations Office for Project Services
USADF	U.S. African Development Foundation
WAP	W, Arly, Pendjari
ZMG	Zones de Mangroves
ZOC	Zone d'Occupation Contrôlée

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principaux résultats obtenus.....	1
Tableau 2 : Liste des conventions pertinentes et plans ou programmes nationaux/régionaux	6
Tableau 3 : Critères de sélection des paysages.....	9
Tableau 4 : Contribution du PMF aux priorités nationales/résultats collectifs du FEM 6	11
Tableau 5 : Cohérence avec les composantes du programme mondial OP6	21
Tableau 6 : Plan de S&E au niveau du programme national	30
Tableau 7 : Répertoire des potentiels partenaires techniques et financiers	32
Tableau 8 : Description des risques identifiés dans OP 6.....	33

LISTE DES ANNEXES (y compris les cartes)

Annexe 1 : Situation de référence des paysages retenus	36
Annexe 2 : Composantes zonales de la RBP.....	39
Annexe 3 : Carte de la RBP indiquant à grande échelle la ZOC	40
Annexe 4 : Densité des troupeaux de bovin à l'intérieur et en périphérie du WAP	41
Annexe 5 : Couloirs de transhumance et complexe WAP	42
Annexe 6 : Forêt sacrée de Gbèvozoun.....	43
Annexe 7 : Portée d'intervention de la forêt sacrée de Gbèvozoun.....	44
Annexe 8 : Carte zone de mangrove au niveau du site Ramsar 1017	45
Annexe 9 : Carte zone mangrove.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 10 : Carte niche paysagère PMF/FEM OP6	46

INTRODUCTION

En tant que programme du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Programme de Microfinancement (PMF) aligne sa stratégie sur celle du FEM et fournit pour la présente phase opérationnelle une série de projets de démonstration pour davantage d'élargissement, de réplique et d'intégration. L'action au niveau local par la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales est considérée comme un élément essentiel de la stratégie 20/20 du FEM. Au niveau mondial, l'objectif du PMF OP6 est de « soutenir efficacement la création d'avantages environnementaux mondiaux et de sauvegarder l'environnement mondial grâce à des solutions communautaires et locales qui se complètent et ajoutent de la valeur à l'action nationale et mondiale ».

La formulation d'un plan stratégique constitue une composante clé de la planification du développement. Le présent document permettra aussi bien de fixer les objectifs globaux de la restauration de l'environnement par les communautés de base pour le compte de la sixième phase opérationnelle du PMF/ FEM que de définir les axes stratégiques d'intervention. C'est dire que l'animation de l'implication du Bénin au programme se poursuit.

En effet, le PMF/ FEM Bénin tire son origine de la participation du Gouvernement à la 60^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2005 où le plaidoyer a abouti à la sélection du Bénin comme pays bénéficiaire.

Cette décision traduit l'option faite par le gouvernement béninois de renforcer l'appui direct aux communautés à la base confrontées aux difficultés de gestion des ressources naturelles et ceci en lien avec les stratégies nationales mises en œuvre dans divers domaines de gestion de l'environnement.

1-CONTEXTE D'ELABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE

1.1 Aperçu sur la mise en œuvre des phases antérieures du programme

Les différentes initiatives accompagnées de la troisième à la cinquième phase opérationnelle ont en substance permis de :

Tableau 1 : Principaux résultats obtenus

ONG	Domaine focal prépondérant	Résultats	Observations
OFEDI et GERAM	Changements climatiques	Vulgarisation de plusieurs types de foyers ou fourneaux améliorés dans vingt (20) communes : construction ou achat de dix mille (10 000) foyers économiques d'un rendement énergétique de 20% pour les foyers en banco et 30% pour les foyers métalliques	Il en est résulté la réduction de la consommation de bois énergie pour 2190 kg par ménage par an et l'évitement d'environ 4tonnes de CO2
ONG Autre Vie	Changements climatiques	Vulgarisation de deux mille (2000) autocuiseurs solaires	
CBDIBA	Changements climatiques	Installation de 300 kits solaires donnant ainsi l'accès à l'éclairage à 250 ménages	Effets induits : développement des économies locales et de nombreux avantages socio-économiques, ainsi que l'évitement de l'émission d'environ 194 tonnes de CO2
Aide et Solidarité	Changements climatiques	Installation de 15 biodigesteurs pour la cuisson et l'éclairage;	Effets induits : réduction journalière de la consommation en bois due à la mise en service des 15 biodigesteurs est de l'ordre de 240 Kg
JSF	Changements climatiques	30 ha de Jatropha curcas emblavés dont les graines ont permis d'obtenir 24 000 litres d'agrocaburant ayant permis la réduction d'environ 70 tonnes de CO2 à la suite d'une substitution avec le gas oïl utilisé dans les moulins à céréale ou dans des motoculteurs	
Action Plus, UNSO GROUP, CIGES, GERAPIA, IMOLE	Biodiversité	Renforcement des capacités de reboisement des populations (plus de 2 000 000 plants de diverses espèces mis en terre) dans les zones fortement dégradées en ressources ligneuses	
ECO BENIN, AFEL,	Biodiversité	Restauration ou mise en défens de la couverture végétale sur plus de 700 ha, tout en favorisant l'écotourisme qui a généré des	

CIPCRE, CERD, N4D		recettes pour plus de 4000 000 FCFA	
GARANI, APAO, REDERC, PJUD	Biodiversité	Promotion de l'apiculture moderne pour la préservation de la biodiversité dans le centre et le Nord Bénin tout en préservant et enrichissant près de 150 ha de ressources forestières	
CeSaReN	Biodiversité	Etablissement d'un répertoire de ressources génétiques sur deux forêts sacrées et préparation d'un dossier toxicologique et d'un dossier pharmacologique de trente-deux (32) recettes dans le cadre d'un accord de certification avec le laboratoire de pharmacognosie du Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique (CBRST)	
Alpha-Oméga, ODAS, GEA, CIR Plus	Dégradation des terres	Restauration de près de 370 ha de terre dans le centre, le Sud et le Nord- Ouest Bénin à travers le traitement des sols avec les cordons pierreux et l'usage des plantes de couverture comme le mucuna	
UCP Grand-Popo, GOERT, GUFFH	Dégradation des terres	Promotion du maraîchage biologique par 190 producteurs dont 60% de femmes et 10% d'handicapés au centre et au sud du Bénin pour réduire la pollution des eaux et la pression sur les ressources naturelles en même temps qu'il est accru l'autonomisation des groupes vulnérables	
FJW	Dégradation des terres	Mise en place d'une unité de compostage de boues de lagunage; 10 000 sacs de compost de 50kg sont ainsi produits et vendus par mois et la pollution de l'océan Atlantique par les eaux usées est réduite	
GERAPIA, JVE, GUFFH	Eaux internationales/ AGR	Promotion de nombreuses activités alternatives génératrices de revenus à travers l'élevage non conventionnel (aïacode, lapin), l'ostréiculture	
Nature Tropicale	Eaux internationales	Protection le long du littoral d'espèces migratrices en général, les tortues marines en particulier.	

		Au total, quarante-quatre (44) zones de nidification ont été identifiées. 209 tortues marines (182 olivâtres, 19 luths, 08 vertes) ont été préservées en 2007 et 8575 bébés lâchés	
CAO	Eaux internationales	Construction de cinquante (50) latrines Ecosan qui ont contribué à l'assainissement et la réduction de la pollution de plans d'eau et de l'eau souterraine	
PISOL	Renforcement des capacités	Mise en place d'une plateforme des fédérations d'ONG d'environnement dont le but est de converger les efforts des réseaux d'ONG qualifiées pour la mise en œuvre efficace des accords et conventions ratifiés par le Bénin dans le domaine de la gestion de l'environnement	

Ces initiatives ont été couronnées par des prix aussi bien internationaux que nationaux parmi lesquels :

- le prix Equateur 2014 décerné à l'Union des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF) pour la Gestion Durable des Terres en Afrique Sub-Saharienne en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à la préservation de l'environnement, à la réduction de la pauvreté et à la lutte contre la désertification, ;
- le prix Innovation Technologique gagné par l'ONG Autre Vie dans le cadre des journées scientifiques 2013 organisées par le Centre Béninois pour la Recherche Scientifique et Technologique (CBRST) en raison de la promotion d'un autocuiseur solaire.

Afin d'atteindre de meilleurs résultats, l'équipe de gestion du programme, en dehors des formations en ligne et des appuis du PNUD, a bénéficié d'un certain nombre de sessions de renforcement de capacités dont notamment l'atelier de préparation du PMF/ FEM5 tenu au Ghana, l'atelier de formation sur l'implication des communautés locales à la gestion des sites naturels qui a eu lieu en 2014 à Limbé au Cameroun, l'atelier régional du PMF/ FEM en 2015 à Marrakech pour la préparation du FEM6.

Les principales leçons apprises ont trait d'une part à la nécessité de l'implication dans le mécanisme de suivi de structures pérennes intervenant dans les localités d'intervention des ONG afin d'accroître la performance des interventions ; d'autre part de l'importance de mettre en place un mécanisme de suivi des projets caractérisé par des outils intégrés et complémentaires. Pour ce qui est de la réplique ou de la mise à l'échelle des projets, la démarche suivie est fondée sur des actions ou des partenariats d'accroissement de la visibilité

du programme. Le projet de promotion des biodigesteurs est porté à l'échelle et financé principalement par la fondation Accentus.

Les projets du FEM ont la particularité de mettre l'accent sur les avantages environnementaux aussi bien mondiaux que nationaux, leur formulation prenant en compte les principes du surcoût et de l'additionnalité.

Au Bénin, l'expression de ces avantages se présente de plusieurs manières. On peut noter:

- La préservation de la biodiversité en général, des ressources phylogénétiques en particulier et leur contributions à la santé pour tous ; c'est le cas du projet de « Valorisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles pour la gestion durable des forêts sacrées qui promeut en même temps l'écotourisme et de nouveaux emplois;
- la lutte contre les effets pervers des changements climatiques permet à la fois de réduire les émissions de carbone qui augmentent le réchauffement mondial et de fournir des avantages locaux comme l'amélioration de l'efficacité énergétique, de la santé, le développement des économies locales et la réduction de la pollution ;
- La préservation des habitats d'espèces animales parcourant plusieurs zones géographiques participe à la stabilisation des écosystèmes comme il est observé au Bénin dans la zone humide Ramsar 1017 la protection de couloirs de migration pour les espèces animales marines et continentales (hippopotame, lamantin, tortue marine sur la côte...etc), mais également des habitats d'hivernage pour des espèces d'oiseaux paléarctiques dont les sternes.

1.2. Prérequis stratégiques et de partenariat

Les facteurs clés de base de poursuite du programme au plan institutionnel et en matière de stratégie et de partenariat sont multiples.

La bonne image projetée par le PNUD dans l'environnement institutionnel des partenaires, associée aux résultats et à la visibilité du programme constituent un levier pour des négociations prometteuses.

Ce contexte est favorable à la formulation et l'exécution de programmes et projets conjoints tant avec les Directions techniques des ministères, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le secteur privé et les Organisations de la Société civile (OSC).

La synergie observée avec les interventions du PNUD peut permettre au programme d'offrir son mécanisme de gestion des projets communautaires en se positionnant comme partie prenante au niveau des projets de moyenne ou grande taille.

1.3 Principes directeurs de concentration géographique et fondements des stratégies de sortie du programme

Au cours des quatrième et cinquième phases opérationnelles du programme, les projets pouvaient être accompagnés pratiquement sur toute l'étendue du territoire national pourvu qu'ils soient pertinents et cohérents avec un ou plusieurs domaines focaux du programme. Bien que cette démarche ait produit des effets, elle est encore perfectible dans le sens de l'accroissement de la visibilité du programme notamment.

Au cours de la sixième phase opérationnelle du PMF/ FEM, l'approche paysage sera dominante. Le choix des zones géographiques d'intervention dépendra entre autres des zones de concentration des actions antérieures, de la pertinence des problèmes soulevés, des chances de contractualisation de partenariats capables de produire des résultats structurants de développement durable, l'ouverture d'esprit et l'engagement des parties prenantes, la disponibilité des municipalités à accompagner les projets etc.

Une attention particulière sera accordée à la matérialisation des stratégies de sortie qui doivent permettre de poursuivre l'exécution des principales composantes des projets. Il s'agira de promouvoir la capacitation et la responsabilisation des parties prenantes chacun dans son rôle de façon à faire intégrer les activités du programme dans différents plans de travail.

2-NICHE DU PROGRAMME PAYS

2.1. Alignement avec les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) et les cadres nationaux de planification

Le Bénin a ratifié ou signé plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs à la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Ces instruments recouvrent aussi bien des accords multilatéraux que bilatéraux et permettent d'orienter la politique environnementale nationale. On distingue notamment les conventions et protocoles inscrits dans le tableau n°1.

Tableau 2 : Liste des conventions pertinentes et plans ou programmes nationaux/régionaux

Conventions de Rio + cadres de planification nationale	Date de ratification /achèvement
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB)	30 / 06 /1994
Stratégie et plan d'action pour la biodiversité 2011- 2020	2014
Stratégie Nationale et Cadre Opérationnel APA	Novembre 2013
Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA)	24/01/2014
Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA)	24/02/2006
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	30 / 06 /1994

Protocole de Kyoto	25 Février 2002
Communications nationales (1er, 2ème) CCNUCC	2001, 2011
Actions Nationales Appropriées de Mitigation (NAMA en anglais) relatives à la CCNUCC	En cours de formulation
Plans d'Action Nationaux d'Adaptation CCNUCC (PANA)	2007
Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (UNCCD)	29 / 08 /1996
Programmes d'Action National de Lutte contre la Désertification (actualisé)	2012
Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale	24/01/2000
Convention d'Abidjan pour la Coopération en matière de Protection et de Développement du Milieu Marin et Côtier de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	16/10/1997
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)	05 /01/ 2004
Protocole de Montréal sur les SAO	1993
Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) 3e Génération	2011- 2015
Rapport National Auto-évaluation Nationale des Rapacités à Renforcer pour la Gestion de l'Environnement Mondial (ANCR-GEM)	2008
Exercice de formulation du portefeuille national FEM-6 (NPFE)	2015
Programmes d'Action Stratégiques (PAS) pour les organismes internationaux de partage de l'eau 2	A été exécuté de 2007 à 2009 par rapport au bassin versant du fleuve Niger
Convention de Minamata sur le Mercure	11/10/2013
Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	1 ^{er} janvier 1986

En tant que document cadre plurisectoriel de planification nationale, la principale orientation retenue dans la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR 2011- 2015) relevant directement des secteurs de la gestion des ressources naturelles est l'axe 5 « développement équilibré et durable de l'espace national » décliné en six (06) domaines prioritaires d'intervention : (i) le renforcement du processus de décentralisation et déconcentration, (ii) la consolidation de l'aménagement du territoire pour une économie régionale et locale dynamique, (iii) la poursuite de la réforme foncière, (iv) la promotion des espaces frontaliers, (v) la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et l'amélioration du cadre de vie, (vi) la gestion des catastrophes et des risques naturels.

Cette orientation a engendré entre autres le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE), le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles (PNGDRN), le Programme National de Gestion des Changements Climatiques (PNGCC), le Plan Stratégique de Développement du Secteur de l'Energie (PSDSE), le Plan d'Investissement pour la Valorisation à Grande Echelle des Energies

Renouvelables (SREP), le Programme Energie Durable pour tous, le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE). Le Programme National de Gestion de l'Environnement vise à aider le Gouvernement à mettre en œuvre des actions qui contribuent au développement durable à travers une gestion rationnelle et durable des ressources environnementales nationales. L'enjeu du PNGE est de contribuer (i) à la réduction des coûts de la dégradation environnementale, et (ii) à l'amélioration des conditions de vie des populations en faisant reculer la pauvreté. Le PNGDRN a pour objectif la conservation et la gestion rationnelle des ressources forestières avec la participation des divers usagers locaux en vue d'en assurer la pérennité tout en garantissant une production soutenue des services et des biens pour le bénéfice des populations. Le PNGCC a pour objectif de contribuer au développement durable et résilient aux changements climatiques en apportant des solutions adéquates aux défis liés aux changements climatiques. Le PSDSE vise à doter le Bénin de moyens permettant de disposer des services énergétiques de qualité, en quantité suffisante dans des conditions optimales de coût, d'environnement et de sécurité des approvisionnements. Le SREP contribuera à répondre aux besoins en énergie du Bénin en exploitant de façon significative le potentiel en énergies renouvelables du pays, le Programme Energie Durable pour tous travaillera à la promotion des énergies renouvelable, à l'efficacité énergétique et à la production du biocarburant. Quant au Programme d'Approvisionnement en Eau Potable et de Gestion des Ressources en Eau, il vise la gestion intégrée et durable des ressources en eau.

2.2. Stratégie de contribution du PMF/ FEM aux priorités nationales au cours de sa sixième phase opérationnelle

Pour la 6ème phase opérationnelle du PMF /FEM, les domaines de concentration du programme sont définis à l'interface qualité de l'environnement/ réduction de la pauvreté et en termes de renforcement des capacités des communautés et des groupes vulnérables; de transformations environnementales, institutionnelles ou de condition de vie, tout en impliquant efficacement toutes les parties concernées. Il s'agira d'accompagner des initiatives locales notamment suivant une approche paysage avec des projets complémentaires capables de conduire à des améliorations écologiques et socio-économiques significatives au niveau des paysages retenus dans une démarche de maximisation des impacts.

Le processus de détermination de la niche géographique du programme a démarré par un mini-atelier qui a réuni l'ensemble de ces acteurs pertinents. La niche géographique du programme est constituée de l'ensemble des paysages terrestres et fluviaux/marins sur lesquels la 6ème phase opérationnelle du PMF/FEM va se focaliser. En conséquence une matrice de priorisation a été élaborée en utilisant un ensemble de 10 critères répartis en 4 catégories (Tableau 2). Utilisant l'échelle de Likert en cinq (05) points, chaque paysage a été évalué sur la base des critères.

Tableau 3 : Critères de sélection des paysages

Critères	Description
1. Statut particulier du paysage	
1.1. Menaces sur ces ressources et sur les conditions d'existence des communautés riveraines	Ce critère mesure le niveau de dégradation/vulnérabilité du paysage et son impact sur la vie des communautés riveraines. Plus un paysage est menacé, plus il aura un score élevé et ainsi mérite l'attention du PMF/ FEM
1.2. Unicité au plan national	Ce critère mesure l'unicité écologique du paysage sur l'ensemble du territoire national. Par ex les mangroves sont uniquement retrouvées dans les estuaires au sud du Benin formant une transition entre la mer et la terre.
1.3. Priorité au plan national (Ratification accords et conventions, existence de documents de politiques)	Ce critère mesure l'engagement politique vis -à- vis du paysage. Le pays a-t-il signé un accord/convention concernant le paysage, ou a-t-il pris des dispositions particulières allant dans le sens de la conservation du paysage.
1.4. Endémisme et importance au plan mondial	Ce critère mesure l'unicité au plan mondial ainsi que le niveau d'attention accordée. Vérifier si le paysage appartient au patrimoine mondial ou s'il fait objet de directive particulière en matière de conservation. Ce critère est aussi un proxy pour apprécier le potentiel de mobilisation de ressources (Co-financement pour le PMF/ FEM). Les paysages présentant ces particularités sont d'intérêt pour le PMF/ FEM
2. Niveau d'attention reçue en termes d'effort de conservation et de financement	
2.1. Dispositifs légaux et institutionnels	Ce critère mesure le niveau d'actions entreprises vis-à-vis du paysage. Par principe, un paysage aura un meilleur score lorsqu'il est objet de dispositifs législatif et institutionnel assez clairs.
2.2. Réponse aux actions	Ce critère mesure le temps de réponse d'un paysage face aux interventions. Par principe, un paysage avec un meilleur temps de réponse va requérir peu d'investissement pour de grands résultats.
3. Possibilité d'additivité, de synergie d'action et de partenariats pour de meilleurs résultats	
3.1. Actions passées et encours émanant des programmes/initiatives/institutions	Ce critère mesure le niveau d'attention passé et encours qu'un paysage a reçu. On part ici du principe qu'un paysage qui a eu ou est entrain de recevoir d'autres interventions offre des possibilités d'additivité, de synergie pour une résolution systémique des problèmes liées à sa conservation.
4. Potentialité à susciter et/ou renforcer un plus fort engagement des communautés riveraines avec une amélioration de leur niveau de vie	

4.1. Implication actuelle des populations dans la gouvernance et les processus de prise de décision	Ce critère mesure le niveau de participation des communautés riveraines à la gestion du paysage. Se basant sur l'approche paysage, on part du principe que plus un paysage fait objet de forte implication des communautés riveraines dans sa gestion, plus les résultats escomptés sont susceptibles d'être atteints.
4.2. Partage des avantages/revenus liées aux ressources du paysage	Ce critère mesure le niveau de partage des avantages monétaires et non monétaires liés à un paysage. Plus ce partage équitable et/ou à l'avantage des communautés riveraines, mieux c'est.
4.3. Possibilité de développement d'actions à forte valeur ajoutée pour les communautés riveraines	Ce critère mesure le potentiel du paysage à offrir des opportunités de valorisation à forte valeur ajoutée au profit des communautés riveraines.

A l'issue de la priorisation, trois paysages dont deux terrestres et un fluvio-marin sont retenus (cartes en annexes 3, 6, 7, 8 et 9). Il s'agit de la réserve de biosphère de la Pendjari (RBP), de la forêt sacrée Gbèvozoun (FSG) et des zones de mangroves du complexe 1017 (ZMG).

Pour l'octroi des financements, il sera privilégié les initiatives stratégiques clairement définies qui sont basées sur les priorités nationales, alignées sur le plan stratégique du PNUD, cohérentes avec les axes d'intervention définis au niveau des paysages retenus et qui peuvent produire des impacts opérationnels.

Cette dynamique sera entretenue à travers le renforcement continu de la plateforme des réseaux d'ONG/ OSC d'environnement (PROENVIRONNEMENT) en vue d'une planification concertée et d'un partage des initiatives et résultats.

2.3. Complémentarité du PMF/ FEM avec les programmes nationaux compatibles avec ses domaines focaux

La cohérence des initiatives stratégiques de la sixième phase opérationnelle du PMF/ FEM avec les priorités nationales et la programmation stratégique du bureau pays du PNUD est résumé dans le tableau n 3.

Tableau 4 : Contribution du PMF aux priorités nationales/résultats collectifs du FEM 6

Initiatives stratégiques OP 6 du PMF/FEM	Résultats collectifs du FEM 6- par domaine focal	Décrivez brièvement les niches du CPS (pertinentes identifiées par rapport aux priorités Nationales et Programmes des autres Agences	Décrivez brièvement la complémentarité entre le Programme Pays du PMF et la programmation stratégique du Bureau Pays du PNUD
Conservation communautaire du paysage terrestre/marin	Conservation de la biodiversité d'importance mondiale et des biens et services éco systémiques qu'elle fournit à la société	<ul style="list-style-type: none"> - Projet d'Appui à la Gestion des Aires protégées (PAGAP) - Programme de promotion de l'AGRICULTURE (ProAGRI) - Programme de gestion durable des services écosystémiques 	Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE)
Agro-écologie Intelligente Innovatrice dans un contexte de changement climatique	Gestion durable des terres dans les systèmes de production (agriculture, pâturages et paysages forestiers)	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation et utilisation durables des ressources naturelles et de la biodiversité, tout en renforçant les moyens d'existence - Projet Protection et réhabilitation des sols (ProSol) - Gestion intégrée des ressources hydriques et utilisation efficace de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion durable des terres et la restauration des terres dégradées - Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et production de Cartographie de base numérique (PAPDFGC) - Renforcer la résilience du secteur de l'énergie aux impacts des changements climatiques au Bénin - Renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques - Projet moyens d'existence durables
Conservation communautaire du paysage terrestre/marin	Promotion de la gestion collective des systèmes d'eau transfrontaliers et la mise en œuvre de l'ensemble de la politique, des réformes institutionnelles et		

	juridiques, ainsi que les investissements contribuant à l'utilisation et à l'entretien des services éco systémiques durables		
Co-avantages de l'accès à l'énergie émettant peu de carbone	Appui aux changements transformationnels vers une faible émission et vers une voie de développement résilient	<ul style="list-style-type: none"> - Accès durable à l'énergie et amélioration de l'efficacité énergétique - Développement de technologies sobres en carbone - Plan d'Investissement pour la Valorisation à Grande Echelle des Energies Renouvelables au Bénin - Energie Durable pour Tous 	Promotion de la production d'énergie durable à base de la biomasse au Bénin
Coalitions locales et mondiales de substances chimiques	Augmentation dans l'élimination, le traitement et la réduction des rejets des POPs, ODS, du mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial	Gestion rationnelle et intégré des produits chimiques	Gestion des produits chimiques et des déchets
Plateformes de dialogue OSC-Gouvernement	Renforcer la capacité de la société civile à contribuer à la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) et de la politique nationale et sous-régionale, la planification et les cadres juridiques	PROENVIRONNEMENT	
Inclusion sociale (genre, jeunes, les peuples autochtones)	FEM intégration du genre Politique et égalité entre les sexes Plan d'actions et les principes du FEM pour l'engagement avec les peuples autochtones	Projet de Valorisation des Ressources Génétiques et des Connaissances Traditionnelles pour la Gestion Durable des Forêts Sacrées du Bénin	
Contribution aux plates-formes mondiale de gestion de la connaissance	Contribution aux efforts KM du GEF		

3-STRATÉGIES DE LA SIXIEME PHASE OPERATIONNELLE (OP 6)

3.1 Stratégie de OP6 en dehors des paysages

En dehors des initiatives focalisées sur les trois paysages retenus qui consommeront 70% des ressources ordinaires du programme, il sera initié des actions hors paysage aussi bien aux plans local et national.

Ces actions fondées sur les avantages comparatifs de certaines localités seront caractérisées par leur potentiel novateur et de multiplication des avantages qu'elles pourront engendrer.

Sans être limitatives, les actions auront trait à la promotion des énergies renouvelables, l'adaptation aux changements climatiques, la promotion d'essences forestières à cycle court fortement appréciées par les communautés, le développement des capacités, la gestion des connaissances, le renforcement de la plateforme des OSC du secteur de l'environnement dite PROENVIRONNEMENT.

3.2. Les Stratégies d'octroi de subventions basées sur les paysages terrestres et marins de OP 6

Les stratégies d'octroi des subventions tiennent compte de la situation de référence des paysages et des priorités à aborder en complémentarité d'action avec les partenaires en présence ou à venir.

3.2.1. Réserve de Biosphère de la Pendjari (RBP)

Le parc national de la Pendjari est une réserve de biosphère de 480 000 ha, située dans l'extrême Nord-Ouest du Bénin dans le département de l'Atacora. Il a été créé en 1961, déclaré réserve de biosphère en 1986 puis patrimoine mondial de l'UNESCO en 2009. La plaine alluviale de la rivière Pendjari est caractérisée par des forêts galeries, des savanes et autres formations marécageuses, formant avec la rivière une vaste zone humide de 144 774 ha, classée site RAMSAR le 02/02/2007. La RBP forme avec les parcs voisins (Parc W et Parc Arly), un complexe transfrontalier de réserves de faune parmi les plus vastes et les plus riches du monde.

La RBP est subdivisée en trois parties :

- ❖ Les Zones Intégralement Protégées;
- ❖ Les Zones Tampons / la Zone d'Occupation Contrôlée (ZOC- bande de 1 à 5 km dans la zone tampon);
- ❖ Les Zones de Transition.

Carte en annexe n 2: composantes zonales de la RBP

Carte en annexe n 3: RBP indiquant à grande échelle la ZOC

La végétation de la RBP comporte une large part d'herbacées mais aussi de ligneux qui constituent selon la densité de peuplement des savanes arbustives, des savanes boisées et des forêts sèches. On y rencontre notamment une forêt ripicole le long de la Pendjari, deux forêts galeries, une forêt sèche, deux forêts claires, une savane boisée, deux savanes marécageuses, une savane arborée, une savane arbustive et une savane arbustive sur roches affleurantes (Fournier et al. 2007). Au total, 241 espèces végétales réparties en 53 familles ont été recensées. On y rencontre aussi d'importants ligneux alimentaires tels que le Karité (*Parkia biglobosa*), le néré (*Vitellaria paradoxa*) dont les usages et connaissances ethnobotaniques qui leur sont associées témoignent de la complicité entre les riverains et les ressources du parc.

La réserve de Biosphère de la Pendjari constitue un patrimoine exceptionnel, dernier refuge en Afrique de l'Ouest d'une faune très diversifiée. On enregistre des espèces fauniques emblématiques et menacées comme *Loxodonta africana*, *Panthera leo*, *Acinonyx jubatus*, *Panthera pardus*, *Hippopotamus amphibius*, *Balaerica pavonina*, *Synodontis velifer*, etc. On rencontre aussi dans ses eaux des espèces endémiques de poissons telles que : *Synodontis arnouliti*, *Barbus parablades*, *Steatocranus irvinei*, *Synodontis macropthalmus*, *Brycinus luteus*, *Irvineia voltae*, *Barbus guildi*, *Micropanchax bracheti*. Les communautés interagissent avec la direction du parc par l'intermédiaire de leur association, l'Union des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (U-AVIGREF) créée en 1996.

Les populations riveraines de la RBP sont parmi les plus pauvres du Bénin. Plusieurs Partenaires Techniques et Financiers y interviennent. Il s'agit entre autres de l'Université d'Abomey-Calavi, l'Union Européenne, l'UICN, les coopérations internationales dont la plus active reste la coopération allemande (GIZ). On y rencontre aussi la coopération helvétique. Ces partenaires travaillent pour le suivi des ressources, le développement d'activités alternatives aux profits des communautés riveraines. Les privées sont généralement des opérateurs économiques nationaux comme étrangers à qui les zones de chasse sont amodiées par appel d'offre et pour une durée donnée.

Plusieurs problèmes entravent la conservation des ressources du parc. Il s'agit entre autres: des défrichements anarchiques et débordement vers la zone non autorisée, la traversée anarchique de cheptels transhumants provenant du Bénin, du Burkina Faso, du Mali, du Niger. avec les conséquences sur la biodiversité, le braconnage, l'exploitation illégale du bois, la mauvaise gestion des feux et la pollution par les pesticides.

Ainsi, à la situation de la baisse de fertilité des sols, s'ajoute l'effet de pression démographique sur les ressources naturelles qui provoque une demande toujours croissante des superficies en terres cultivables, en aires de pâturage et en ressources forestières diverses avec des menaces réelles sur les différentes zones du parc.

Confère Figure en annexe n 4; Densité des troupeaux de bovin à l'intérieur et en périphérie du WAP

Confère Carte en annexe n 5: Couloirs de transhumance et complexe WAP

Parmi les actions en cours, on peut citer : la conversion de la ZOC en zone d'agriculture biologique, ralentie par la faible disponibilité de matière organique ; l'écotourisme.

D'un point de vue spatial, les interventions des projets de l'OP6 se limiteront à la Zone d'Occupation Contrôlée (ZOC) au niveau de laquelle il sera développé de façon complémentaire quatre axes stratégiques à savoir : renforcement de l'agriculture biologique, diversification d'activités alternatives génératrices de revenus à forte valeur ajoutée (élevage, maraîchage, apiculture), développement de la petite chasse dans la ZOC, promotion de l'écotourisme.

3.2.2. Forêt de Gbèvozoun

La forêt sacrée Gbèvozoun est située dans le village Agbonan, dans l'arrondissement de Bonou, commune de Bonou, département de l'Ouémé au Sud du Bénin. Aux termes de la loi 93-009 du 02 Juillet 1993, la forêt Gbèvozoun est du domaine protégé de l'Etat. Les droits d'usages sont donc élargis et portent sur les cultures, le pâturage pour les animaux domestiques, la cueillette, l'exploitation et la circulation des produits forestiers et connexes. Pendant longtemps les droits statutaires et ceux coutumiers sur la forêt ont coexisté voire sont alternés. Récemment les droits coutumiers ont pris le dessus. En effet, les collectivités qui se réclament propriétaires de la forêt ont réussi à se faire établir un certificat foncier, lequel leur donne un titre de propriété et les avantages qui y sont associés. Désormais donc la forêt Gbèvozoun est du domaine privé. Même si les droits d'usage sont étendus aux communautés (sous contrôles), les principaux droits de propriétés sont détenus par des lignages (collectivités).

La forêt Gbèvozoun abrite la divinité « Gbevo » qui a donné son nom à la forêt. La forêt Gbèvozoun est traversée par une rivière sur son côté Ouest. Entourée de plantations et de champs de cultures, elle a été bornée au cours des travaux du Plan Foncier Rural du Millenium Challenge Account (MCA). Sa superficie est de 113 ha 82a 59ca. Elle est composée d'une partie de forêt naturelle (la partie qui porte la divinité), d'une partie faite de vieilles plantations (vestiges de la révolution), d'une partie dégradée et en cours de reboisement (jeunes plantations).

La forêt sacrée Gbèvozoun abrite une incroyable faune sauvage constituée de 132 espèces animales dont des espèces emblématiques comme Mona, singe à ventre rouge, colobe magistrat, tantale, lamantin, sítatunga, crocodile, Guib harnaché, roussette. On y rencontre aussi une importante diversité végétale dont

certaines sont rares et menacées aussi bien localement, que sur le plan national et international. Il s'agit entre autres de : *Triplochiton scleroxylon*, *Cola gigantea*, *Azelia africana*, *Celtis* spp, *Milicia excelsa*, *Antiaris toxicaria*, *Trichilia prieuriana*, *Trichilia tessmannii*, *Trichilia megalantha*, *Parinari robusta*, *Musanga cecropioides*, *Tabernaemontana pachisiphon*, *Manilkara* spp., *Mimisop* spp. *Piptadenistrum africanum*, *Adansonia digitata* *Pycnanthus angolensis* de même que la faune sauvage (PIFSAP, 2012).

Carte en annexe n 6: Forêt sacrée de Gbèvozoun

Carte en annexe n 7: Portée d'intervention de la forêt sacrée de Gbèvozoun

La forêt Gbèvozoun est gérée par un comité de treize (13) membres dont le président est le prêtre de la divinité Gbèvo. La forêt Gbèvozoun aux dires des riverains, confirmés par PIFSAP (2012) influence le climat local ainsi que le régime des eaux. Par ailleurs, la forêt présente des enjeux culturels et culturels notamment par son mode de gestion et par la nature des relations entre les communautés et les ressources de la forêt. La cartographie des acteurs dans la forêt Gbèvozoun intègre les collectivités, les communautés riveraines, les Partenaires Techniques et Financiers et la mairie. A l'image de toutes les forêts à dimension communautaire, la forêt sacrée Gbèvozoun est confrontée aux problèmes suivants: installation de champs à l'intérieur de la forêt (près de 70% de la forêt sont sous emprise agricole ou en cours de reboisement), exploitation incontrôlée et frauduleuse des ressources forestières, chasse non contrôlée. Les actions en cours dans la forêt Gbèvozoun sont: le reboisement des zones dégradées, l'exploitation des vieilles plantations, la réalisation de pare-feux, des patrouilles de contrôle.

Les axes d'interventions identifiés ici sont aussi celles qui ont été prescrits par le plan d'aménagement participatif de la forêt Gbèvozoun à savoir : renforcement de la partie dégradée de la forêt jadis entièrement protégée, reboisement de la partie sous-exploitation agricole, promotion d'activités alternatives génératrices de revenus, promotion de l'écotourisme, mise en place du consortium national APAC et protection des APACs, transformation sécurisée en médicaments des Ressources Génétiques (RG).

3.2.3. Zones de mangroves du complexe sud-ouest 1017

Au Bénin, on distingue deux sites de mangroves incrustés dans les zones humides d'importance internationale (le complexe 1017 et le complexe 1018). Le site de mangrove choisi en premier est celui de la Basse Vallée du Couffo, lagune Côtière, Chenal Aho et lac Ahémé. Dans cette zone, les mangroves forment une étendue de marais marins formant une zone tampon entre la mer et la terre le long du littoral béninois depuis la commune de grand Popo jusqu'à la commune de Ouidah (630 ha). On y rencontre six différentes espèces végétales de mangroves : *Acrostichum aureum*, *Avicennia germinans*, *Conocarpus*

erectus, *Laguncularia racemosa*, *Rhizophora harrisonii*, *Phoenix reclinata* et *Rhizophora racemosa*. On y rencontre aussi diverses espèces de poissons, de crustacées et de mollusques. Les croyances religieuses des nombreuses populations locales qui habitent ces régions contribuent souvent à la conservation des mangroves.

Confère Carte en annexes n 8 : zone de mangrove au niveau du site Ramsar 1017

Confère Carte en annexe n 9 : zone mangrove

La cartographie des acteurs autour des zones de mangroves du complexe 1017 regroupe les communautés riveraines, les Organisations Non Gouvernementales (AFEL, Eco-Bénin, Eco-Ecolo), les services déconcentrés des Eaux et Forêts. Les mangroves sont des écosystèmes fragiles en régression à cause des pressions qui sont exercées sur elles, malgré les interventions des ONG,

Les mangroves sont fortement exploitées pour la fourniture du bois énergie pour les usages domestiques mais aussi et surtout pour l'extraction du sel. On estime qu'il faut 1 m³ de bois de mangrove pour extraire 100 Kg de sel. Elles constituent aussi des sources d'approvisionnement de bois de service. Ces différentes exploitations font régresser les superficies de mangroves.

Par ailleurs, les lâchées d'eau du barrage de Nangbéto qui créent un régime irrégulier dans les lagunes côtières avec une variation de la salinité, influencent négativement la survie et la régénération des palétuviers.

La régression des mangroves occasionne la disparition des habitats de frayère pour les poissons. Il s'en suit donc une réduction progressive des ressources halieutiques dans les lagunes côtières. La disparition des mangroves favorise aussi l'avancée de la mer à l'intérieur des terres et la fonction de rideau contre le vent est compromise.

Diverses actions ont été entreprises ces dernières années pour préserver les zones de mangroves dans le complexe 1017. Il s'agit entre autres : de la sacralisation de plusieurs sites, la plantation de palétuviers, l'Introduction de technologie d'extraction de sel à base d'énergie solaire, le développement d'activités génératrices de revenu (apiculture, éco-tourisme).

Les axes stratégiques d'intervention retenus pour OP6 sont: création d'une chaîne de sites de mangroves sacralisés, création de séries de productions pour l'exploitation communautaire, introduction de l'aquaculture, renforcement de l'apiculture, optimisation de la technologie d'extraction de sel à base d'énergie solaire.

Le PMF/FEM est un fonds qui encourage le cofinancement d'autres Partenaires Techniques et Financiers ainsi que des bénéficiaires. Au cours de la phase opérationnelle 6, le PMF/FEM vise à prioriser cet aspect dans la sélection des projets qu'il financera. A cet effet, il met l'accent sur les possibilités de

partenariat avec les partenaires techniques et financiers déjà présents dans la niche géographique de l'OP6. Ensuite, il apportera son appui à tout projet qui se concentre dans cette niche géographique et qui draine un cofinancement extérieur.

A l'intérieur de chaque paysage retenu, il sera observé une complémentarité structurante entre les projets d'amélioration des conditions environnementales et socio-économiques.

Pour ce qui est de la mobilisation des ressources complémentaires, le point de départ sera d'identifier de nouveaux partenaires compatibles au PMF/ FEM et d'accroître la confiance avec le PNUD et d'autres partenaires.

La mobilisation de ressources au lieu d'être occasionnelle sera fondée sur des partenariats et l'Equipe Centrale de Gestion du Programme (ECGP) pourrait être associée au besoin pour de meilleurs plaidoyers.

Un autre mécanisme de mobilisation de ressources sera de positionner le PMF/ FEM comme partie prenante avec son mécanisme d'appui au sein des projets de moyenne et grande taille du FEM.

3.3. Actions autres que la mobilisation directe de financement (Bailleur+)

3.3.1. Plateforme de dialogue OSC-Gouvernement

La cinquième Phase Opérationnelle (OP5) du PMF/ FEM a permis de mettre en place la plateforme dialogue des Organisations de la Société Civile (OSC) avec le Gouvernement. Ladite plateforme nommée PROENVIRONNEMENT est reconnue par les partenaires et est déjà active. Elle dispose d'un bureau national déconcentré dans les six départements du Bénin.

Sa mission est de contribuer à une mutualisation des forces des réseaux d'ONG d'environnement dans la définition, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques environnementales nationales et internationales par des actions de développement de capacités, de plaidoyer/ lobbying, de veille citoyenne, de mobilisation des ressources et des réalisations concrètes sur le terrain.

Il reste à poursuivre son renforcement pour qu'elle puisse jouer sa partition face aux enjeux de la sixième phase opérationnelle du FEM. Il sera également question de l'appuyer pour qu'elle renforce son partenariat avec la fédération des organisations de producteurs agricoles, le consortium national « Aires et territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire » (APACs) qui sera mis en place au cours de la présente phase. Elle devra également être capable de coopérer avec les réseaux régionaux d'OSC et de rédiger annuellement ou tous les deux ans un rapport alternatif sur l'état de l'environnement.

Les membres de la plateforme devront avoir une tenue qui force l'admiration des partenaires et qui facilite leurs initiatives en matière d'amélioration des politiques et stratégies environnementales.

3.3.2 Influence sur les politiques et stratégies

Le principal moyen d'influence positive des politiques et stratégies environnementales sera la plateforme PROENVIRONNEMENT accompagnée de son réseau de partenaires sociaux. Pour y arriver, la plateforme devra encore mieux renforcer ses capacités, consolider les anciens partenariats et en construire de nouveaux y compris le groupe des parlementaires actifs dans le domaine de la gestion de l'environnement.

Cette dynamique sera accompagnée par le PMF/ FEM qui devra mettre plus de visibilité sur ses résultats tout en mentionnant les contributions des uns et des autres.

3.3.3 Promouvoir l'inclusion sociale

Les cycles de projet seront conduits de façon à ce que l'ensemble des bénéficiaires ciblés par les projets, qu'ils soient de sexe féminin ou masculin, prennent le contrôle de leurs destinées, c'est à dire définissent leurs propres objectifs, acquièrent certaines compétences, gagnent de l'assurance, résolvent des problèmes et développent leur autonomie

Pour cela, il sera défini des objectifs spécifiques genres et des indicateurs genre sensibles aux différents niveaux de planification. L'autonomisation concernera également les populations riveraines des forêts sacrées retenues.

En outre, les mouvements de jeunes désireux de contribuer à une meilleure gestion de l'environnement seront renforcés et on partira des communautés gestionnaires des forêts sacrées pour mettre en place le consortium national des Aires et territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APACs), comprises comme tous biens communs (terre, eau, et autres ressources naturelles) gouvernés et gérés collectivement par une communauté.

3.3.4 Plan de gestion des connaissances

Le processus de capitalisation et de diffusion des acquis du programme s'effectuera à trois niveaux : au niveau projet, programme et au niveau de PROENVIRONNEMENT.

Au niveau des projets, il est intégré au canevas de rapport trimestriel d'activités une fiche de gestion des risques et connaissances. Les capacités des ONG/OCB seront renforcées en vue d'un renseignement efficace de cette fiche de façon à échanger sur les connaissances et bonnes pratiques déjà à l'occasion des réunions du CNP, des revues trimestrielles organisées par le PNUD.

La capitalisation au niveau du Programme consistera en un travail d'analyse et de synthèse alimenté, entre autres, par les activités de capitalisation menées au niveau des différents projets. Il sera ainsi annexé au

rapport annuel un document détaillé de capitalisation des connaissances et bonne pratiques. Les rapports de suivi et d'évaluation serviront également à cet effet.

Les moyens et canaux de partage des connaissances et meilleures pratiques seront notamment : la base de données PMF/ FEM, le forum électronique des ONG/OCB, la distribution des articles et histoires de succès produits, , la participation à des concours de prix, l'organisation de foires, la promotion de la coopération Sud-Sud et le renforcement du partenariat de PROENVIRONNEMENT avec des réseaux régionaux. Le site web en construction pour le compte de PROENVIRONNEMENT sera également valorisé en plus de ceux du PNUD et du PMF/ FEM.

Ce dispositif de partage des connaissances servira également à offrir des connaissances et évidences ciblées destinées à influencer les politiques et stratégies.

3.3.5. Stratégie de communication

La stratégie de communication sera axée sur les points suivants : a) Faciliter la communication interne parmi les partenaires du projet, et b) Promouvoir la diffusion externe des résultats du projet : i. à d'autres ONG nationales et internationales œuvrant pour l'environnement, ii. aux agences de l'ONU (PNUE, PNUD), iii. à la communauté scientifique (par la publication d'articles revus par des pairs), iv. aux médias locaux et régionaux afin de faire connaître les résultats du projet, v. aux sociétés liées aux ressources naturelles (telles que l'agriculture, la pêche et la foresterie), vi. aux institutions financières (la Banque mondiale et la Banque africaine de développement), et vii. à la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Cette stratégie de communication partira de la mise en confiance de l'ensemble des partenaires afin d'assurer leur écoute.

Le suivi permettra d'évaluer les avancées en vue d'atteindre les résultats de communication prévus et participera à la transmission d'informations pertinentes à même de conduire à l'amélioration des politiques.

4-CADRE DES RESULTATS ATTENDUS

4.1. Cadre de résultats de la sixième phase opérationnelle du PMF/ FEM

Tableau 5 : Cohérence avec les composantes du programme mondial OP6

Composantes OP6	Cibles CPS	Activités	Indicateurs (valeurs de référence, valeurs cibles ou ajoutées)	Moyens de vérification
<p>Composante 1 SGP: <i>Conservation du paysage terrestre ou marin communautaire</i></p> <p>1.1 Les programmes pays du PMF améliorent la conservation et l'utilisation durable et la gestion des écosystèmes terrestres et côtiers marins importants grâce à la mise en œuvre des approches de paysage terrestre ou marin sur la base communautaire dans environ 50 pays</p>	<p>*2 paysages terrestres</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Zone d'occupation contrôlée de la Réserve de biosphère de la Pendjari ❖ Forêt sacrée Gbèvozoun <p>*1 paysage fluvio-marin</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Zones de mangroves du complexe 1017 <p>*Zones hors paysage : à définir</p>	<p>*Réserve de biosphère de la Pendjari</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Projet d'appui à l'agriculture biologique ❖ Projet d'appui à la diversification des revenus agricoles dans la ZOC ❖ Projet de développement de l'écotourisme dans la RBP ❖ Projet de développement de la petite chasse dans la ZOC ❖ Projet d'aménagement d'une aire de pâturage dans la ZOC ❖ Projet de pisciculture en cage flottante dans la rivière pendjari ❖ Renforcement de la surveillance participative de la RBP <p>*Forêt sacrée Gbèvozoun</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Projet d'appui aux activités extra-agricoles ❖ Projet de renforcement de la réglementation et du contrôle de la gestion des ressources ❖ Projet de développement de l'écotourisme ❖ Projet de développement du marché rural de bois ❖ Mise en place du consortium national APAC et protection des APACs 	<p>*Réserve de biosphère de la Pendjari</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Références : 21% (603 dont 392 femmes sur 2899 agriculteurs) des paysans dans la ZOC se donnent à l'agriculture biologique; revenus des riverains essentiellement agricoles <p>-Indicateurs: <i>-400 ménages impactés par l'agriculture biologique, 300 nouveaux paysans pratiquent l'agriculture biologique, les activités extra agricoles et les aménagements hydro agricoles</i></p> <p>*Forêt sacrée Gbèvozoun</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Références : moins de 10 écotouristes par an ; inexistence de marché rural de bois ; inexistence d'organisation APAC ; pas de tradipraticien initié à la valorisation de ressources génétiques <p>-Indicateurs: <i>-100 paysans riverains ont adopté la GIFS</i></p>	<p>Rapports des études de référence des projets</p> <p>Rapport annuel ou de phase du PMF/ FEM</p> <p>Rapports annuels d'activités des ONG/ OCB</p> <p>Rapports annuels d'activités des projets partenaires</p> <p>Rapports de suivi des projets</p> <p>Rapports d'évaluation des projets</p>

Composantes OP6	Cibles CPS	Activités	Indicateurs (valeurs de référence, valeurs cibles ou ajoutées)	Moyens de vérification
		<ul style="list-style-type: none"> ❖ Transformation sécurisée en médicaments des Ressources Génétiques (RG) *Zones de mangroves du complexe 1017 ❖ Projet de création/ restauration de chaînes de sites sacrés de mangroves ❖ Projet de plantation de mangroves à usage communautaire ❖ Projet de plantation de bois énergie ou de bois d'œuvre ❖ Projet de développement de l'apiculture ❖ Projet d'appui aux groupements de femmes pour le maraîchage 	<p><i>-400 dépendants de la forêt sont impactés par les activités extra agricoles</i></p> <p><i>-Le consortium national APAC est fonctionnel et contribue à la valorisation des RG</i></p> <p>*Zones de mangroves du complexe 1017</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Références : 5 sites sacrés pour la préservation d'environ 145 ha de mangrove ; pas de plantation de mangrove à usage communautaire ; pas de plantation d'acacia destinée à fournir du bois-énergie ; une centaine d'apiculteurs formés et équipés, mais pas encore de récolte de miel ; un millier d'hommes/ femmes pratiquent le maraîchage le long de la lagune; <p>-Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>-5 nouveaux sites sacrés</i> <i>-100 hectares de mangroves reboisées</i> <i>-Au moins 100 ménages améliorent leur niveau de revenu</i> <i>-Au moins deux RG génétiques valorisées avec la contribution du consortium national APAC</i> 	

Composantes OP6	Cibles CPS	Activités	Indicateurs (valeurs de référence, valeurs cibles ou ajoutées)	Moyens de vérification
<p>Composante 2 SGP: <i>Agro-écologie Intelligente Innovatrice tenant compte des effets dans un contexte de changement climatique</i></p> <p>2.1 Pratiques agro-écologie qui comportent des mesures pour réduire les émissions de CO2 et de renforcement de la résilience au changement climatique essayé et testé dans les zones tampons, des aires protégées et des corridors forestiers et largement diffusés dans au moins 30 pays prioritaires</p>	<p>*2 paysages terrestres</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Zone d'occupation contrôlée de la Réserve de biosphère de la Pendjari ❖ Forêt sacrée Gbèvozoun <p>*1 paysage fluvio-marin</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Zones de mangroves du complexe 1017 <p>*Zones hors paysage : à définir</p>	<p>*Réserve de biosphère de la Pendjari</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Projet d'aménagement d'une retenue d'eau dans la ZOC ❖ Projet de reboisement <p>*Forêt sacrée Gbèvozoun</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Projet de gestion intégrée de la fertilité des sols ❖ Projet de reboisement <p>*Zones de mangroves du complexe 1017</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Projet d'appui à la production piscicole dans les ZMG du complexe 1017 	<p>*Réserve de biosphère de la Pendjari</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Références : Pas d'infrastructure hydro-pastoral dans la ZOC <p>-Indicateur: <i>Au moins 50 ménages tirent l'essentiel de leur revenu de l'aménagement de retenue d'eau</i></p> <p>*Forêt sacrée Gbèvozoun</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Références: pas d'application de la GIFS ; <p>-Indicateur: - <i>100 paysans riverains ont adopté la GIF</i></p> <p>*Zones de mangroves du complexe 1017</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Références : la totalité des ressources halieutiques proviennent de la pêche continentale ou maritime ; <p>-Indicateur: - <i>Au moins 100 ménages améliorent leur niveau de revenu</i></p>	<p>Rapports des études de référence des projets</p> <p>Rapport annuel ou de phase du PMF/ FEM</p> <p>Rapports annuels d'activités des ONG/ OCB</p> <p>Rapports annuels d'activités des projets partenaires</p> <p>Rapports de suivi des projets</p> <p>Rapports d'évaluation des projets</p>

Composantes OP6	Cibles CPS	Activités	Indicateurs (valeurs de référence, valeurs cibles ou ajoutées)	Moyens de vérification
<p>Composante 3 SGP: <i>Co-bénéfices/avantages de l'accès aux sources d'énergie à faible émission de carbone :</i> 3.1 Solutions d'accès à l'énergie communautaire de faible émission de carbone déployées avec succès dans 50 pays avec alignement et intégration de ces approches dans des cadres plus larges tel que le SE4ALL initié dans au moins 12 pays.</p>	<p>*2 paysages terrestres</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Zone d'occupation contrôlée de la Réserve de biosphère de la Pendjari ❖ Forêt sacrée Gbèvozoun <p>*1 paysage fluvio-marin</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Zones de mangroves du complexe 1017 <p>*Zones hors paysage : à définir</p>	<p>*Forêt sacrée Gbèvozoun</p> <p>*Zones de mangroves du complexe 1017</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Projet d'optimisation des processus d'extraction du sel 	<p>*Réserve de biosphère de la Pendjari</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Référence : faible valorisation éco-économique des ressources en eau <p>-Indicateur: <i>-Des ménages bénéficient de l'énergie produite à partir de l'eau ou sont renforcés pour produire en économisant une forte proportion d'eau</i></p> <p>*Forêt sacrée Gbèvozoun</p> <p>-</p> <p>*Zones de mangroves du complexe 1017</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Références ; faible utilisation de foyers améliorés ; 500 femmes initiées à l'extraction de sel à base de soleil; <p>-Indicateur: <i>- Au moins 400 femmes bénéficient de processus optimisés d'exploitation de sel</i></p>	<p>Rapports des études de référence des projets</p> <p>Rapport annuel ou de phase du PMF/ FEM</p> <p>Rapports annuels d'activités des ONG/ OCB</p> <p>Rapports annuels d'activités des projets partenaires</p> <p>Rapports de suivi des projets</p> <p>Rapports d'évaluation des projets</p>

Composantes OP6	Cibles CPS	Activités	Indicateurs (valeurs de référence, valeurs cibles ou ajoutées)	Moyens de vérification
<p><u>Composante 4 du SGP:</u> <i>Coalition au niveau local et mondial: de gestion des produits chimiques</i></p> <p>4.1 Des outils et des approches communautaires innovantes démontrés, déployés et transférés, avec le soutien de coalitions existantes ou nouvellement organisées dans au moins 20 pays pour gérer les produits chimiques nocifs et les déchets d'une manière sûre</p>	<p>*2 paysages terrestres</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Zone d'occupation contrôlée de la Réserve de biosphère de la Pendjari ❖ Forêt sacrée Gbèvozoun <p>*1 paysage fluvio-marin</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Zones de mangroves du complexe 1017 <p>*Zones hors paysage : à définir</p>	<p>Appui des ONG/ OCB à adhérer au réseau régional IPEN dans une perspective de solutions régionales pour la gestion des Polluants Organiques Persistants (POP) et autres produits chimiques dangereux</p>	<p><i>Au moins deux ONG sont actives dans le réseau IPEN et font bénéficier le pays d'action de gestion des POP ou autres produits chimiques dangereux</i></p>	<p>Rapports des études de référence des projets</p> <p>Rapport annuel ou de phase du PMF/ FEM</p> <p>Rapports annuels d'activités des ONG/ OCB</p> <p>Rapports annuels d'activités des projets partenaires</p> <p>Rapports de suivi des projets</p> <p>Rapports d'évaluation des projets</p> <p>Rapport du partenariat stratégique avec IPEN</p>
<p><u>Composante 5 de du PMF:</u> <i>Politique et plates-formes de dialogue et de planification OSC-Gouvernement (Grantmaker +):</i></p> <p>5.1 Le PMF soutient la création de la "Politique et plateformes de dialogue et de planification OSC-gouvernement", rachat des partenariats existants et</p>	<p>*2 paysages terrestres</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Zone d'occupation contrôlée de la Réserve de biosphère de la Pendjari ❖ Forêt sacrée Gbèvozoun <p>*1 paysage fluvio-marin</p>	<p>Renforcement de PROENVIRONNEMENT dans sa mission de Contribuer à une mutualisation des forces des réseaux d'ONG d'environnement dans la définition, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques environnementales nationales et internationales par des actions de développement de capacités, de plaidoyer/ lobbying, de veille citoyenne, de mobilisation des ressources et des réalisations concrètes sur le terrain.</p>	<p><i>Les actions de plaidoyer de PROENVIRONNEMENT contribuent à l'amélioration de la politique nationale environnementale dans au moins un secteur économique</i></p>	<p>Rapport annuel PROENVIRONNEMENT</p>

Composantes OP6	Cibles CPS	Activités	Indicateurs (valeurs de référence, valeurs cibles ou ajoutées)	Moyens de vérification
potentiels, dans au moins 50 pays	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Zones de mangroves du complexe 1017 *Zones hors paysage : à définir 			
<p>Composante 6 du SGP: <i>Promouvoir l'inclusion sociale (Grant Maker +)</i></p> <p>6.1 Considérations d'intégration du genre appliquées par tous les programmes pays du PMF; Formation sur le genre utilisée par le personnel PMF, bénéficiaires de subventions, membres du CNP, partenaires</p> <p>6.2 Le programme de subvention aux peuples autochtones (IP) attribue au</p>	<ul style="list-style-type: none"> *2 paysages terrestres ❖ Zone d'occupation contrôlée de la Réserve de biosphère de la Pendjari ❖ Forêt sacrée Gbèvozoun *1 paysage fluvio-marin ❖ Zones de mangroves du complexe 1017 *Zones hors paysage : à définir 	Transversal dans le sens de l'autonomisation progressive des groupes marginalisés		

Composantes OP6	Cibles CPS	Activités	Indicateurs (valeurs de référence, valeurs cibles ou ajoutées)	Moyens de vérification
<p>moins 12 subventions pour renforcer leurs capacités; la mise en œuvre de projets par les IP est prise en charge dans les pays concernés</p> <p>6.3 L'implication des jeunes, des personnes handicapées est davantage soutenus par les projets et les lignes directrices du PMF et les bonnes pratiques sont largement partagées avec les pays</p>				

Composantes OP6	Cibles CPS	Activités	Indicateurs (valeurs de référence, valeurs cibles ou ajoutées)	Moyens de vérification
<p><u>Composante 7 du PMF:</u> <i>Portée mondiale du programme de connaissances basé sur les pratiques du citoyen (GrantMaker+)</i></p> <p>7.1 La bibliothèque numérique d'innovations communautaires est établie et offre un accès à l'information pour les communautés dans au moins 50 pays</p> <p>7.2 Plateforme d'échange d'innovation communautaire Sud-Sud favorise les échanges Sud-Sud sur les questions environnementales mondiales dans au moins 20 pays</p>	<p>*2 paysages terrestres</p> <p>-Zone d'occupation contrôlée de la Réserve de biosphère de la Pendjari</p> <p>-Forêt sacrée Gbèvozoun</p> <p>*1 paysage fluvio-marin</p> <p>-Zones de mangroves du complexe 1017</p> <p>*Zones hors paysage : à définir</p>	<p>Capitalisation et partage des connaissances communautaires à travers le renforcement du consortium national APAC</p>	<p><i>Le consortium national APAC est mis en place et fonctionnel</i></p>	<p>Rapports des études de référence des projets</p> <p>Rapport annuel ou de phase du PMF/ FEM</p> <p>Rapports annuels d'activités des ONG/ OCB</p> <p>Rapports annuels d'activités des projets partenaires</p> <p>Rapports de suivi des projets</p> <p>Rapports d'évaluation des projets</p>

5-PLAN DE SUIVI & EVALUATION

5.1. Suivi & Evaluation

Le plan de suivi-évaluation du PMF / FEM est un outil clé pour atteindre les effets et impacts attendus. Il est structuré de façon à inclure à tous les niveaux, des acteurs capables d'assurer la qualité de même que la pertinence des mesures et décisions. Il est également organisé de façon à alimenter le panier des connaissances et bonnes pratiques.

Le plan de suivi et évaluation sera conçu de manière à faire interagir notamment l'équipe de coordination du PMF/ FEM, les équipes de projet, les communes et les comités de suivi à la base dans le système de collecte d'analyse de l'information à la base. La mise en œuvre du système de suivi / évaluation sera assurée par l'équipe de coordination du programme qui, entre autres, a pour mandat de superviser le suivi-évaluation des activités des projets. Elle assurera le bon fonctionnement du système de suivi et évaluation, notamment le fonctionnement des outils mis en place, la mise à jour cohérente et régulière des données de suivi, la consolidation des données pour leur exploitation par les partenaires et l'ensemble des parties prenantes.

Aussi, chaque ONG/ OCB désignera t'elle, en collaboration avec l'équipe du programme, un consultant externe qui rédigera deux fois par an un rapport de suivi & évaluation contradictoire adressé au programme. Ces consultants seront choisis parmi les institutions ou personnes ressources travaillant dans les zones d'intervention des projets. Ces rapports seront confrontés avec ceux envoyés par l'ONG/ OCB et utilisés comme document pour ouvrir des échanges aussi bien avec l'ONG/ OCB que les bénéficiaires. Ce niveau de suivi s'est révélé, au cours des phases antérieures, d'une importance capitale surtout en cas d'impossibilité pratique d'organisation régulière des missions trimestrielles.

Une visite d'évaluation finale organisée avec l'assistance d'un auditeur sera effectuée et les recommandations des études Ex Post seront utilisées pour continuer à assurer le suivi des résultats sur le long terme (impacts). Pour ce faire, il s'agira d'inclure les projets achevés dans le planning de suivi des projets en cours d'exécution et ceci suivant une fréquence plus distancée.

5.2 Modalités de conduite du plan de suivi & évaluation

Il s'agira dans un premier temps d'organiser la mise en exergue et le partage de la situation de référence relative aux paysages retenus avec l'ensemble des partenaires et parties prenantes. Dès lors, le suivi se déroulera pour mesurer les progrès en référence au cadre de résultats à travers des missions trimestrielles avec les membres du Comité National de Pilotage, du Groupe Consultatif Technique, du PNUD, des partenaires, des communicateurs etc. Les résultats des missions de suivi seront partagés avec l'ensemble des parties prenantes à l'occasion des revues trimestrielles organisées par le PNUD ou des

réunions du Comité National de Pilotage afin de cerner la contribution du PMF/ FEM aux résultats attendus et recevoir l'appui des uns et des autres pour améliorer la trajectoire de pilotage des projets. Le plan de suivi & évaluation des projets sera continu et adaptatif en fonction des circonstances d'exécution du programme.

5.3 Modalités d'implication des communautés dans le plan de suivi & évaluation

Au début de chaque projet, l'équipe de gestion du PMF/ FEM et le CNP s'assureront qu'aussi bien les Organisations de la Société Civile (OSC) que les bénéficiaires à la base ont une compréhension univoque de ce qui sera mesuré et de comment il le sera. Une séance de travail organisée tant avec chaque ONG ou OCB qu'avec les populations bénéficiaires permettra d'échanger sur l'approche de gestion axée sur les résultats; d'avoir une compréhension commune de la situation de référence (commanditer une étude si cela est nécessaire), des indicateurs de produits (court terme), d'effets (moyen terme) et d'impact (long terme). Des outils de suivi & évaluation empruntés de la Méthode Active de Recherche Participative (MARP) seront utilisés au besoin. Il s'agira de procéder à une évaluation communautaire rapide.

5.4 Consolidation des actions de suivi & évaluation

Tant les projets localisés au niveau des paysages que les projets hors paysage seront intégrés dans le dispositif de suivi évaluation. La consolidation qui sera faite par l'équipe de coordination du programme permettra à chaque institution partenaire de se faire une idée de l'évolution de la performance du programme.

Tableau 6 : Plan de S&E au niveau du programme national

Activités M & E	Objectifs	Parties responsables	Source de financement	Timing/Délai
Elaboration CPS	Cadre pour l'identification des projets communautaires	CN; CNP, les parties prenantes,	Couvert par la subvention préparatoire	Au début de la phase opérationnelle
Revue de la stratégie annuelle du programme pays	L'apprentissage, la gestion adaptative	CN; CNP, ECGP	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Les examens seront effectués annuellement pour s'assurer que le CPS est sur la bonne voie dans la réalisation de ses résultats et de ses objectifs et de prendre des décisions sur toutes les révisions ou les besoins de gestion adaptative
Réunions d'examen continu du CNP des résultats et l'analyse du projet	Evaluer l'efficacité des projets, des portefeuilles, des approches ;	CN, CNP, PNUD	Couvert par les coûts d'exploitation	Minimum deux fois par an, avec un dédié au M & E et la gestion adaptative à la fin de chaque année de subvention

	l'apprentissage, la gestion adaptative		des programmes pays	
Rapport annuel Pays (ACR)	Permettre la communication efficace pour le CNP	A présenter par le CN au CNP	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Une fois par an, en Juin
Rapport annuel de suivi – (AMR) enquête pays ¹⁵ basée sur l'ACR	Permettre la communication efficace pour le ECGP et le FEM ; présentation des résultats aux donateurs	A soumettre par le CN à ECGP	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Une fois par an, en Juillet
Examen stratégique du portefeuille pays	Apprentissage, gestion adaptative pour le développement stratégique du programme pays	CNP	Couvert par les coûts d'exploitation des programmes pays	Une fois par phase opérationnelle

6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES

6.1. Partenariat pour la mobilisation de ressources

Les ressources pour le cofinancement des projets viendront essentiellement de la contribution des agences multilatérales, de la Banque Mondiale, des banques régionales de développement, des agences bilatérales, des fondations et du secteur privé, des communes, des bénéficiaires au niveau des projets (en nature et en espèces).

Selon le cas, les stratégies de mobilisation de ressources seront les suivantes :

- établissement de partenariat pour constituer des paniers communs ;
- participation aux projets de moyenne ou grande taille du FEM comme partie prenante
- Mobilisation de ressources à travers des projets conjoints montés avec des structures techniques nationales ;
- Mobilisation de ressources à travers des projets conjoints montés avec des communes;
- Mobilisation de ressources à travers des projets conjoints montés avec des ONG ou des réseaux d'ONG;
- Accompagnement des ONG/ OCB pour la mobilisation de ressources propres ;
- Appui à PROENVIRONNEMENT pour nouer des partenariats de renforcement des capacités de ses membres ;

6.2 Dispositions pour la durabilité du plan de mobilisation de ressources

Pour l'ensemble de ces axes stratégiques, la dotation du PMF/ FEM agira comme catalyseur et servira chaque fois à aller capter de nouvelles ressources au fur et à mesure de la certification des opportunités.

Dans ce sens, des négociations sont déjà assez avancées avec les institutions que voici :

- GIZ
- Louvain développement
- ICCO

Par rapport à la forêt Gbèvozoun, il est engagé des négociations avec Accentus Charitable Foundation

Les PTF actuellement actifs au sein des paysages choisis sont acquis au principe de la planification concertée afin de maximiser les synergies d'action.

Le PMF/ FEM sera également conduit de façon à ce qu'il serve, lorsque c'est possible, de mécanisme pour réaliser les actions communautaires de projet à moyenne ou grande taille. Ce sera le cas pour le projet Biomasse énergie pour lequel le PNUD est une agence d'exécution.

Quant à la réplification des bonnes pratiques ou la mise à l'échelle des projets, elle se fera de la manière suivante :

- Fournir les informations relatives à d'autres opportunités ou guichets de financements aux bénéficiaires des microfinancement du PMF / FEM ;
- Elargir le partenariat à d'autres organisations ;
- Formuler et mobiliser des financements pour la mise en œuvre de projets conjoints ou régionaux ;
- Appuyer les ONG/ OCB à promouvoir des plans de diffusion locale des bonnes pratiques.

Tableau 7 : Répertoire des potentiels partenaires techniques et financiers

Paysage	Partenaires techniques	Partenaires techniques et financiers
Zone d'Occupation Contrôlée de la Pendjari	Pro-Environnement AVIGREF CENAGREF DGFRN Nature tropicale	GiZ, CTB, USADF, KfW, FFEM, UICN Union européenne, Louvain Coopération, Coopération norvégienne, Coopération Suisse, FNEC, Fonds des Savanes Ouest Africaines
Forêt sacrée Gbèvozoun	Pro-Environnement Projet Forêt galerie PIFSAP CESAREN CIPCRE	FNEC
Zones de mangroves	Pro-Environnement AFEL DGFRN	FNEC Ambassade des Pays-Bas

	OFEDI etc	
--	-----------	--

7. PLAN DE GESTION DES RISQUES

7.1 Identification des risques du programme

Dans le cadre de la gestion et du management des programmes ou projets, la gestion des risques apparaît comme l'une des réponses opérationnelles les plus pertinentes.

Tableau 8 : Description des risques identifiés dans OP 6

Décrire les risques identifiés	Degré des risques (faible, moyen, élevé)	Probabilité des risques (faible, moyen, élevé)	Mesure prévue d'atténuation des risques
Accroissement de conflits liés à la gestion des ressources naturelles	Moyen	Faible	Promotion de l'inclusion sociale et prise en compte effective des groupes marginalisés
Ralentissement de la performance du programme dû à des interférences politiques maladroitement entretenues par certaines parties prenantes	Faible	Faible	Promotion de l'approche participative Anticipation et proactivité
Faible synergie dans la mobilisation de ressources pour des raisons de leadership	Elevé	Moyen	Partenariat sur plusieurs facteurs au lieu de mobilisation occasionnelle de ressources
Faible niveau de professionnalisme des services comptables des ONG et OCB	Moyen	Elevé	Renforcement de capacité Recyclage Apprentissage accompagné

7.2 Dispositions pour le suivi de la mitigation des risques

Il est recommandé que les risques soient suivis au cours de la mise en œuvre du document de stratégie et examinés lors de sa révision annuelle. A ce moment le degré des risques ou la probabilité des

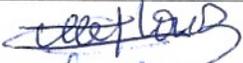
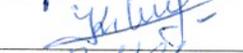
risques peut être ajusté. Les risques identifiés peuvent être également éliminés et de nouveaux risques ajoutés, au besoin, avec des mesures d'atténuation appropriées.

En effet, il ne suffit pas d'identifier l'ensemble des risques encourus, de les estimer et de les hiérarchiser. Il faut également les maîtriser, c'est-à-dire définir et mettre en œuvre les dispositions appropriées pour les rendre acceptables dans le cadre du programme. Il conviendra alors d'organiser la réactivité, c'est-à-dire de préparer des réponses types, de scénarios d'actions visant à réduire et à maîtriser les principaux risques. La réactivité devra tenir compte de tous les aspects organisationnels et techniques que sous-entend la gestion d'un programme en faisant intégrer le dispositif de gestion des risques au tableau de bord de suivi du programme.

La gestion des risques sera capitalisée et servira de retour d'expériences pour améliorer la maîtrise des risques des projets présents et futurs.

8 APPROBATION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE

Remarque: A ce niveau, l'élaboration du CPS est complète et définitive pour son approbation et sa signature. Le document, dûment examiné par les membres du CNP, l'agrèeront comme guide, pour l'application de OP6 par le Programme Pays du PMF.

Examen et approbation des membres du CNP impliqués dans le développement/exécution du CPS de OP 6	Signatures
DOSSOU Bernadette (Présidente)	
YABI Michel	
BANKOLE A. O. Reine	
ZANOU Jacques	
IDOHOU Léontine	
BALOGOUN Gilbert	
ASSOGBADJO Achille	
SATOQUINA Honoré	
PADONOU Médard	

Bibliographie

Anne Floquet, Rachad Alimi & Rodrigue Castro Gbedomon, 2015. Etat des lieux des espaces de dialogue et des enjeux sur les aires protégées et la transhumance du complexe WAP et sa périphérie au Bénin. Laboratoire Citoyenneté-IRD, SNV Benin. p143

Bonnet Bernard (2000). Gestion commune des ressources naturelles : vers un renforcement des capacités locales ; Montpellier ; IRAM ; 28p.

Brown, J., A.M. Currea, and T. Hay-Edie. 2010. COMPACT: Engaging local communities in stewardship of globally significant protected areas. New York: UNDP/GEF Small Grants Program.

Brown, J., N. Mitchell, and M. Beresford, eds. 2005. The protected landscape approach: Linking nature, culture and community. Gland, Switzerland: IUCN.

Flavia Loures, Alistair Rieu-Clarke, Vercambre Marie-Laure (2009). Tout ce que vous devez savoir sur les conventions des Nations Unies sur les cours d'eau internationaux ; Royaume Uni ; WWF ; 32p.

Fournier, A., B. Sinsin, G. A. Mensah, and E. Wangari. 2007. Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest?: conservation de la biodiversité et développement.

FAO. 2007. Les mangroves d'Afrique 1980-2005. Les rapports nationaux. Forestry Department, FAO, Forest Resources Assessment Programme, Working Paper 136, Rome.

Jessica Brown and Terence Hay-Edie. 2015. Engaging Local Communities in Stewardship of World Heritage - A methodology based on the COMPACT experience. Collection des cahiers du patrimoine, UNESCO, Paris, France. ISBN 978-92-3-200056-9. p118

PAPE (2014) Schéma Directeur Régional d'Aménagement et de Gestion concertée du Complexe WAPO (2014 – 2033). Projet d'Appui aux Parcs de l'Entente

Pierre Dérioz. 2009. L'approche paysagère: un outil polyvalent au service de l'approche opérationnelle et interdisciplinaire des problématiques environnementales. Université de Nimes, - ARPEnv - Eco-Psy. L'approche paysagère : un outil polyvalent au service de l'approche opérationnelle et interdisciplinaire des problématiques environnementales, Jun 2008, Nimes, France. www.edu-crea.fr, p23

SGP [Small Grants Program].2004. Partnerships for conservation: Lessons from the "COMPACT approach" for co-managing protected areas and landscapes. New York: UNDP/GEF Small Grants Program.

UNDP. 2012. Engaging local communities in stewardship of globally significant protected areas. Community Management of Protected Areas for Conservation. The GEF Small Grants Programme. United Nations Foundation. United Nations Development Programme. p32.

ANNEXES

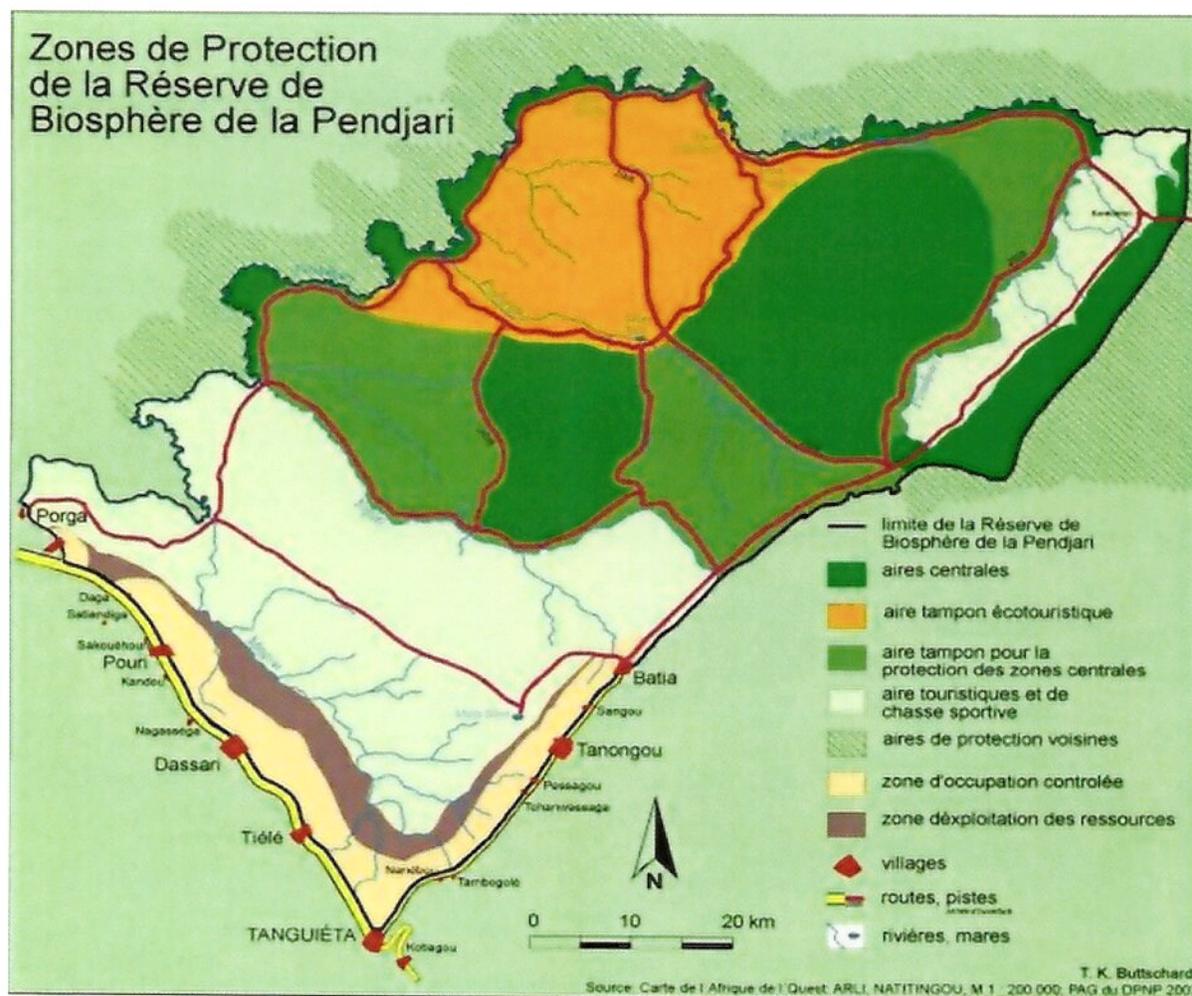
Annexe 1 : Situation de référence des paysages retenus

	Réserve de Biosphère de la Pendjari	Forêt sacrée Gbèvozoun	Zones de mangroves du complexe sud-ouest
Potentialités	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réserve de biosphère en 1986 puis patrimoine mondial de l'UNESCO en 2009 ❖ La plaine alluviale de la rivière Pendjari est caractérisée par des forêts galeries, des savanes et autres formations marécageuses, formant avec la rivière une vaste zone humide de 144774 ha, classée site RAMSAR le 02/02/2007 ❖ La RBP forme avec les parcs voisins (Parc W et Parc Arly), un complexe transfrontalier de réserves de faune parmi les plus vastes et les plus riches du monde ❖ Existence d'un comité de gestion de la zone d'occupation contrôlée ❖ Existence pour certaines communes riveraines de Plan Communal de Conservation du Système des Aires Protégées 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Forêt du domaine protégé de l'Etat ❖ Existence d'une rivière sur le côté Ouest de la forêt ❖ Source d'approvisionnement en espèces animales et végétales utiles pour la médecine traditionnelle ❖ Riche faune sauvage constituée de 132 espèces animales dont des espèces emblématiques comme Mona, singe à ventre rouge, colobe magistrat, tantale, lamantin, sitatunga, crocodile, Guib harnaché, roussette ❖ Importante diversité végétale dont certaines sont rares et menacées aussi bien localement, que sur le plan national et international. Il s'agit entre autres de : <i>Triplochiton scleroxylon</i>, <i>Cola gigantea</i>, <i>Azelia africana</i>, <i>Celtis spp</i>, <i>Milicia excelsa</i>, <i>Antiaris toxicaria</i>, <i>Trichilia prieuriana</i>, <i>Trichilia tessmannii</i>, <i>Trichilia megalantha</i>, <i>Parinari robusta</i>, <i>Musanga cecropioides</i>, <i>Tabernaemontana pachisiphon</i>, <i>Manilkara spp.</i>, <i>Mimisop spp.</i>, <i>Piptadenistrum africanum</i>, <i>Adansonia digitata</i>, <i>Pycnanthus angolensis</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Une grande partie des zones de mangroves est classée site RAMSAR ❖ Zone riche en biodiversité ❖ Zone de développement d'espèces végétales spécifiques (eg. les palétuviers)
Contraintes	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Indisponibilité de matière organique pour l'agriculture biologique ❖ Incapacité des AVIGREF à agir en tant qu'amodiatrice pour la petite chasse ❖ Appauvrissement des sols comme effet retour de l'utilisation abusive des engrais au point où les sols ne répondent plus à l'apport d'engrais 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Demande de terre de plus en plus forte ❖ Incapacité des comités locaux à assurer des patrouilles régulières et complètes 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Ecosystèmes naturellement fragiles ❖ Forte demande en bois-énergie et bois d'œuvre ❖ Faiblesse des moyens d'existence des populations riveraines

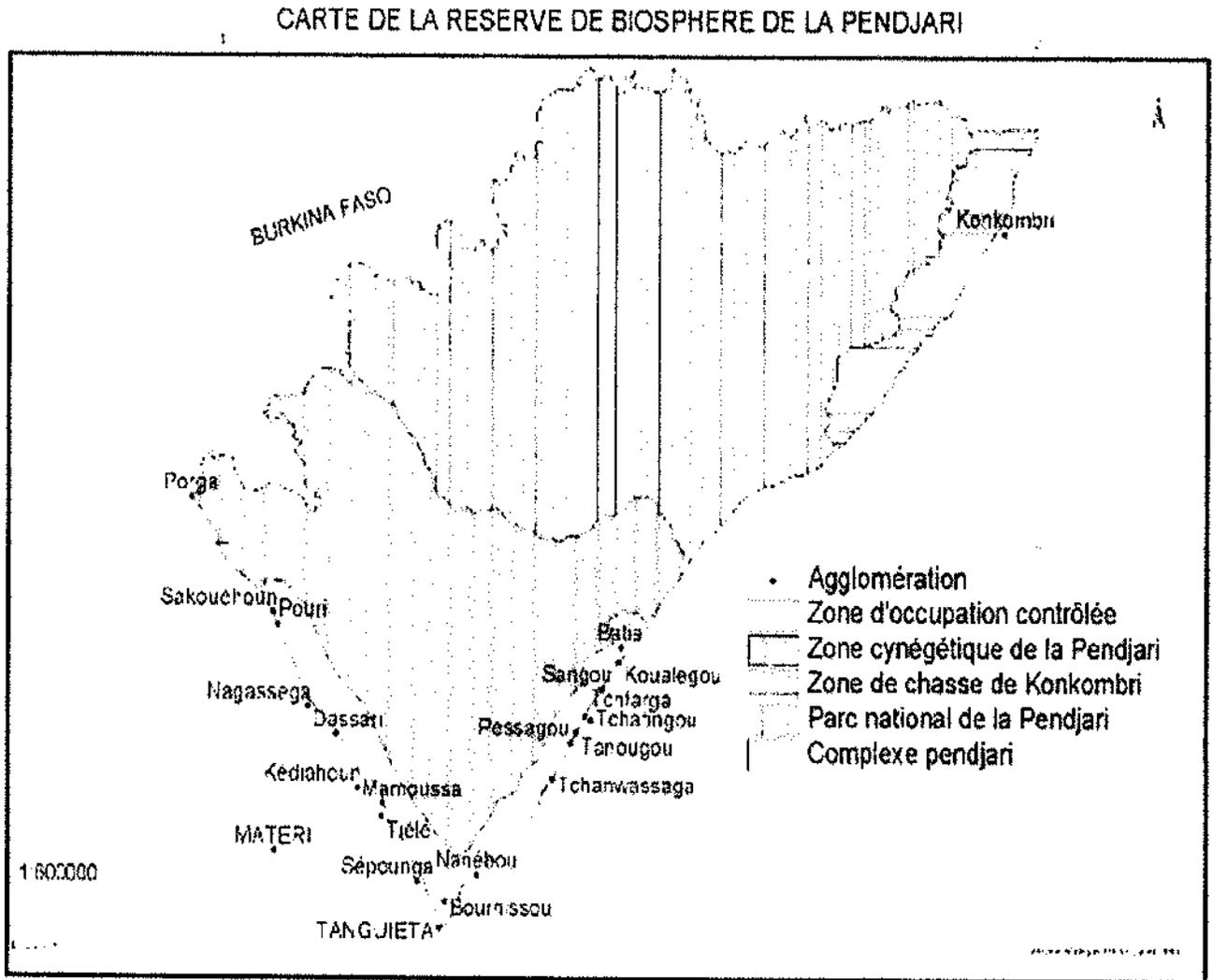
	Réserve de Biosphère de la Pendjari	Forêt sacrée Gbévozoun	Zones de mangroves du complexe sud-ouest
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Défrichements anarchiques et débordement vers la zone non autorisée ❖ Entrées de cheptel dans le Parc ❖ Braconnage ❖ Exploitation illégale du bois ❖ Mauvaise gestion des feux ❖ Pollution par les pesticides qui sont abondamment utilisés dans les champs environnants notamment pour la culture du coton 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Prévalence du droit coutumier (les collectivités qui se réclament propriétaires de la forêt ont réussi à se faire établir un certificat foncier) ❖ Installation de champs à l'intérieur de la forêt ❖ Exploitation incontrôlée et non autorisée (frauduleuse) des ressources forestières ❖ Chasse ❖ Feux de végétation 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Forte exploitation pour l'extraction du sel (100 kg de sel nécessitent 1m³ de bois de mangrove) ❖ Coupe illicite des mangroves (surtout par les habitants des villages voisins) ❖ Lâchées d'eau du barrage de Nangbéto qui créent un régime irrégulier dans les lagunes côtières avec une variation de la salinité, influençant négativement la survie et la régénération des palétuviers ❖ Disparition des habitats de frayère pour les poissons ❖ Avancée de la mer à l'intérieur des terres et la fonction de rideau contre le vent est comprise
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Conversion de la zone d'occupation contrôlée en zone d'agriculture biologique ❖ Début d'organisation de la petite chasse ❖ Potentiel écotouristique de certains sites (eg. Grottes de Mamoussa) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Effort de réalisation des pare-feux ❖ Existence d'une organisation locale des comités pour les patrouilles de contrôle ❖ Potentiel des plantations qui rationnellement gérées peuvent apporter des sources de revenus aux communautés 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Crainte du divin (<i>Zangbeto</i>) ❖ Effort de sacralisation de certaines mangroves ❖ Introduction de technologie d'extraction de sel à base d'énergie solaire ❖ Développement d'activités génératrices de revenu (début d'apiculture) ❖ Pratique de l'éco-tourisme
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> ❖ DGFRN ❖ CENAGREF 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Projet Forêt galerie ❖ PIFSAP 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ DGFRN

	Réserve de Biosphère de la Pendjari	Forêt sacrée Gbèvozoun	Zones de mangroves du complexe sud-ouest
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ AVIGREF ❖ FNEC ❖ Université d'Abomey-Calavi ❖ UICN ❖ GiZ ❖ CTB ❖ USADF ❖ KfW ❖ FFEM ❖ Union européenne, ❖ Louvain Coopération, ❖ Coopération norvégienne, ❖ Coopération Suisse ❖ Fonds des Savanes Ouest Africaines ❖ Pro-Environnement ❖ Nature tropicale ❖ Amodiataires 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les collectivités locales ❖ Les communautés riveraines ❖ La Mairie ❖ FNEC ❖ Pro-Environnement ❖ Les ONGs comme CESAREN et CIPCRE 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Services déconcentrés des eaux-forêts ❖ FNEC ❖ Ambassade des Pays-Bas Communautés riveraines ❖ Pro-Environnement ❖ ONG (AFEL, Eco-Benin, OFEDI, etc.)
Axes d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Renforcer l'agriculture biologique ❖ Promouvoir de nouvelles filières extra agricoles à forte valeur ajoutée (Pisciculture, Apiculture, petite chasse, écotourisme, maraîchage etc.) ❖ Renforcer les contrôles/surveillance dans la RBP et aménager les infrastructures hydro-pastorales dans la ZOC 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Promouvoir la gestion intégrée de la fertilité des sols pour sédentariser les agriculteurs et développer des activités extra agricoles pour offrir d'autres alternatives de source de revenus ❖ Renforcer le contrôle autour de la FSG et offrir la possibilité aux riverains d'intégrer des filières porteuses ❖ Renforcer les capacités du comité local sur les techniques de gestion des feux de forêt ❖ Mettre en place le consortium national APAC et protection des APAC 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Créer une chaîne de sites sacralisés le long de la lagune côtière, renforcer la régulation et créer des séries de production à usage communautaire ❖ Promouvoir des sources d'énergie de substitution et des foyers améliorés ❖ Promouvoir les activités alternatives à forte valeur ajoutée (Aquaculture, Apiculture, Maraîchage, Plantation)

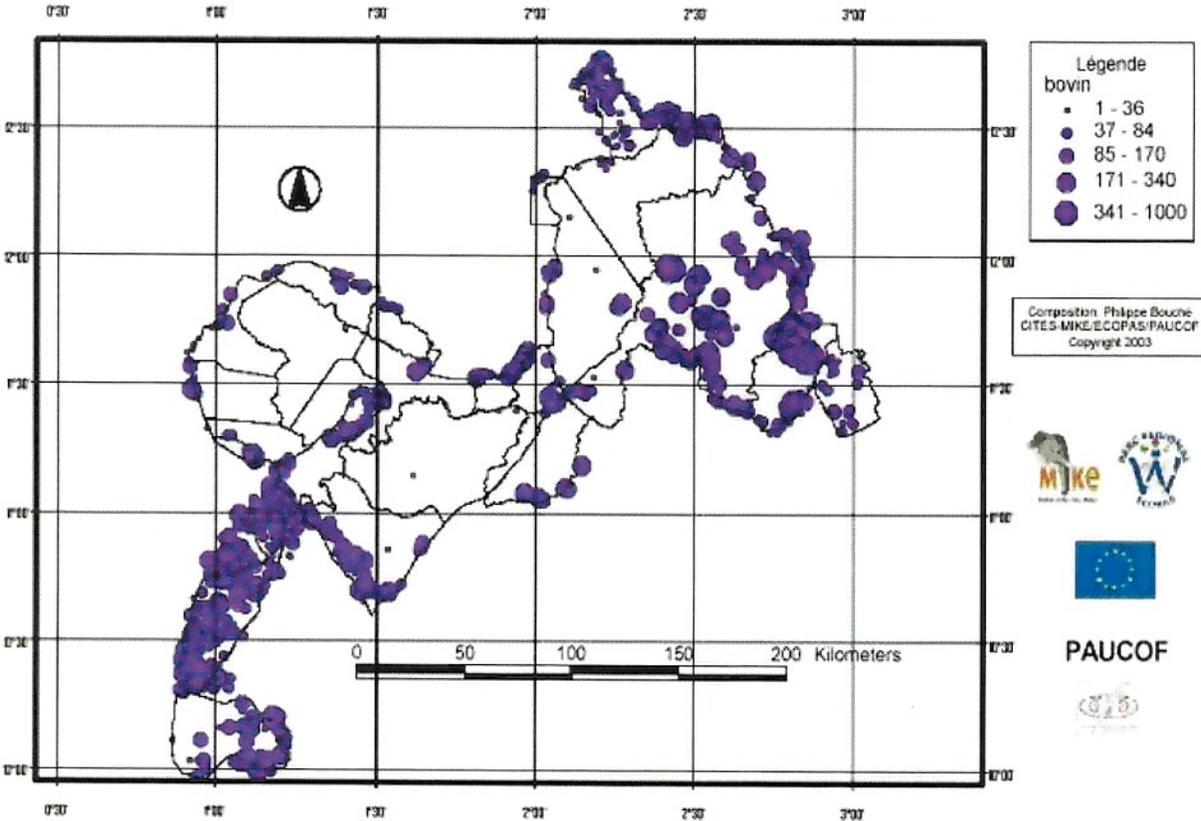
Annexe 2 : Composantes zonales de la RBP



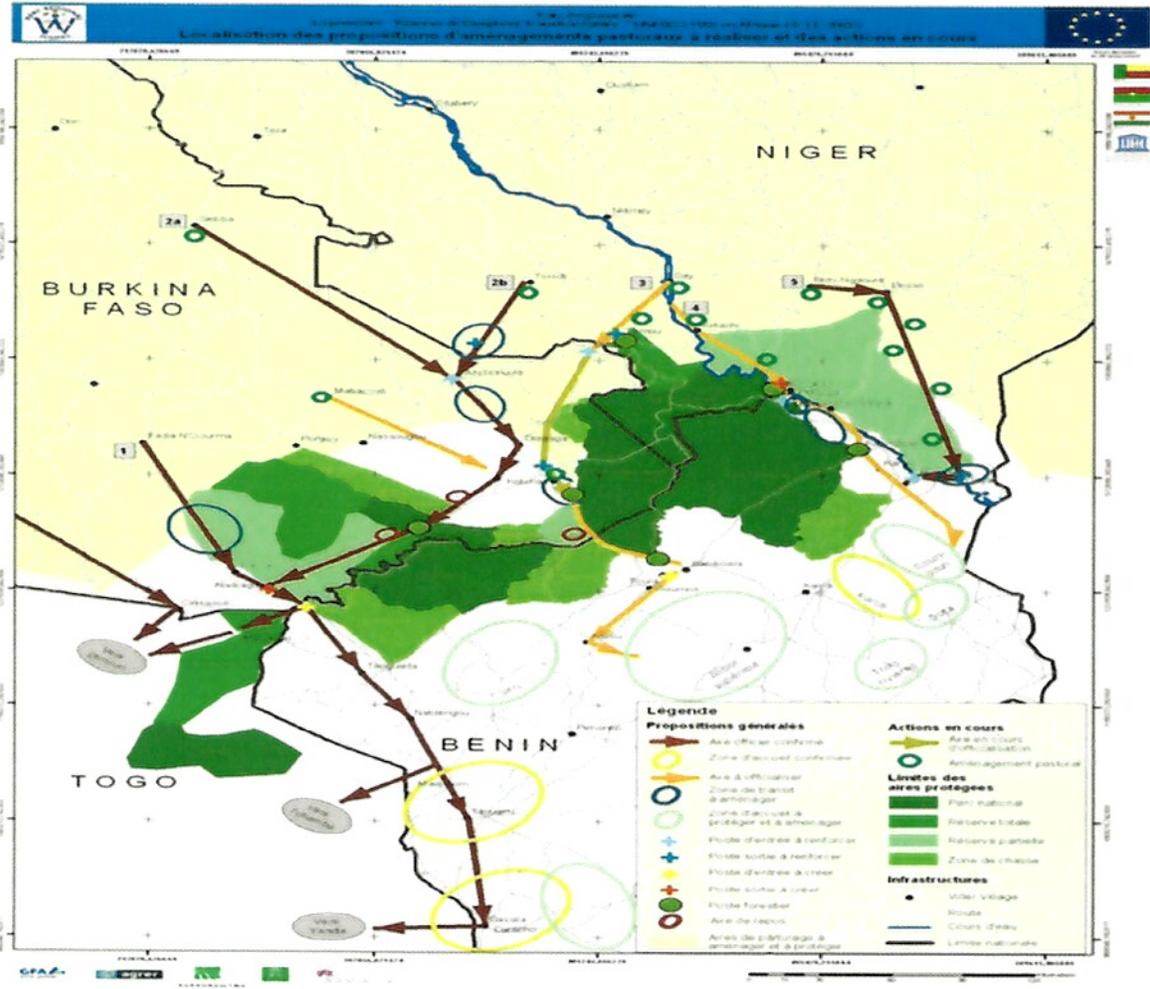
Annexe 3 : Carte de la RBP indiquant à grande échelle la ZOC



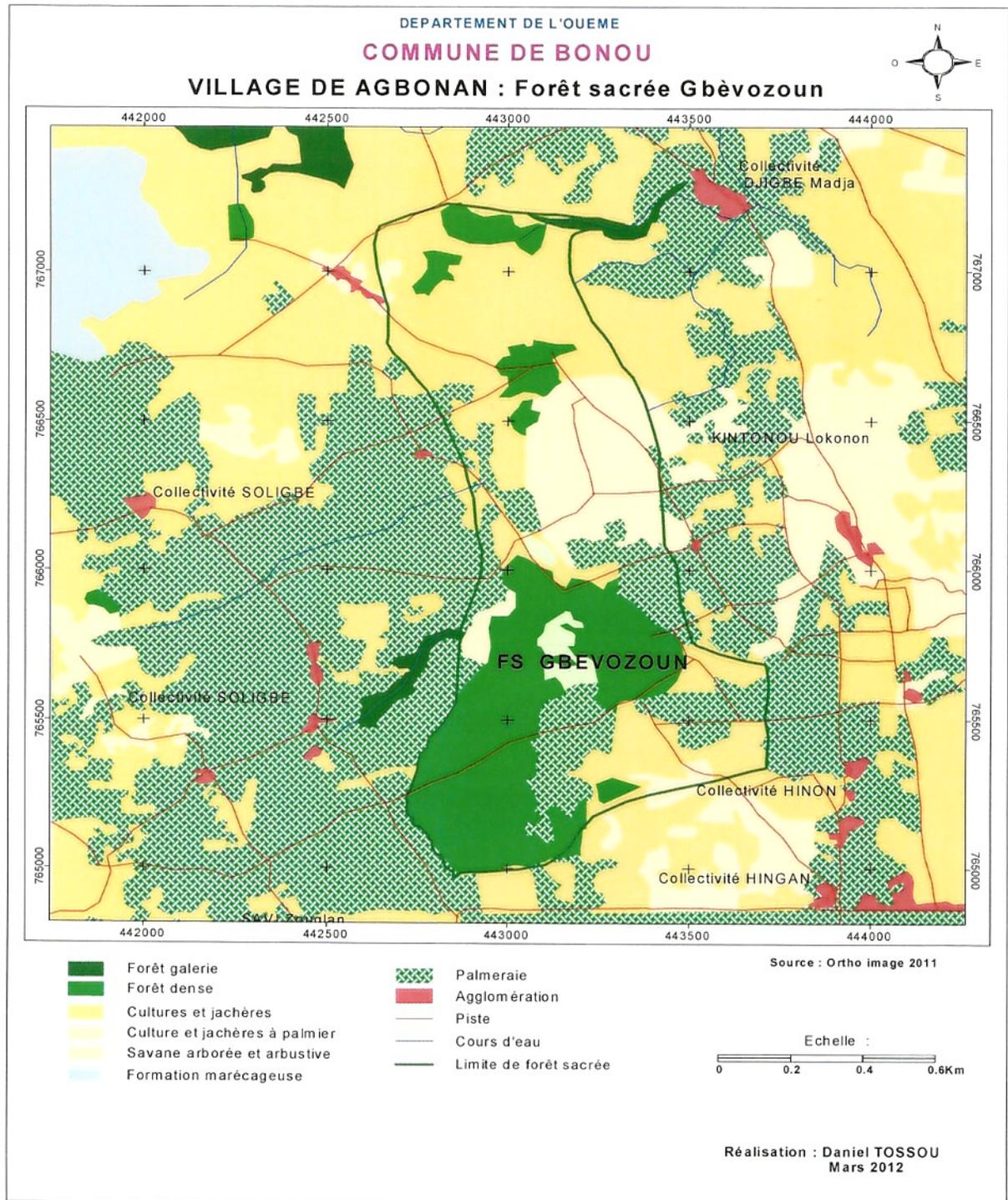
Annexe 4 : Densité des troupeaux de bovin à l'intérieur et en périphérie du WAP



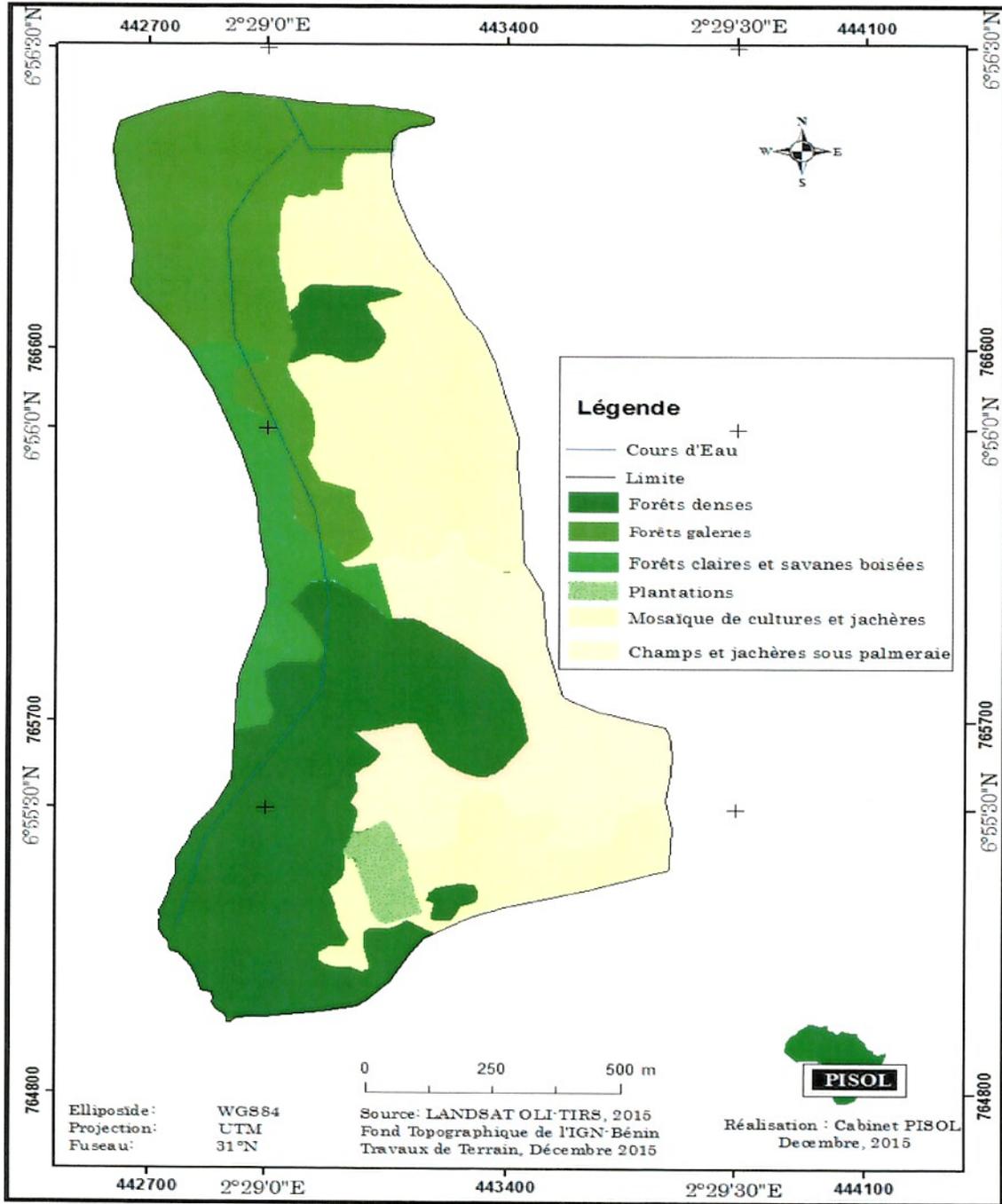
Annexe 5 : Couloirs de transhumance et complexe WAP



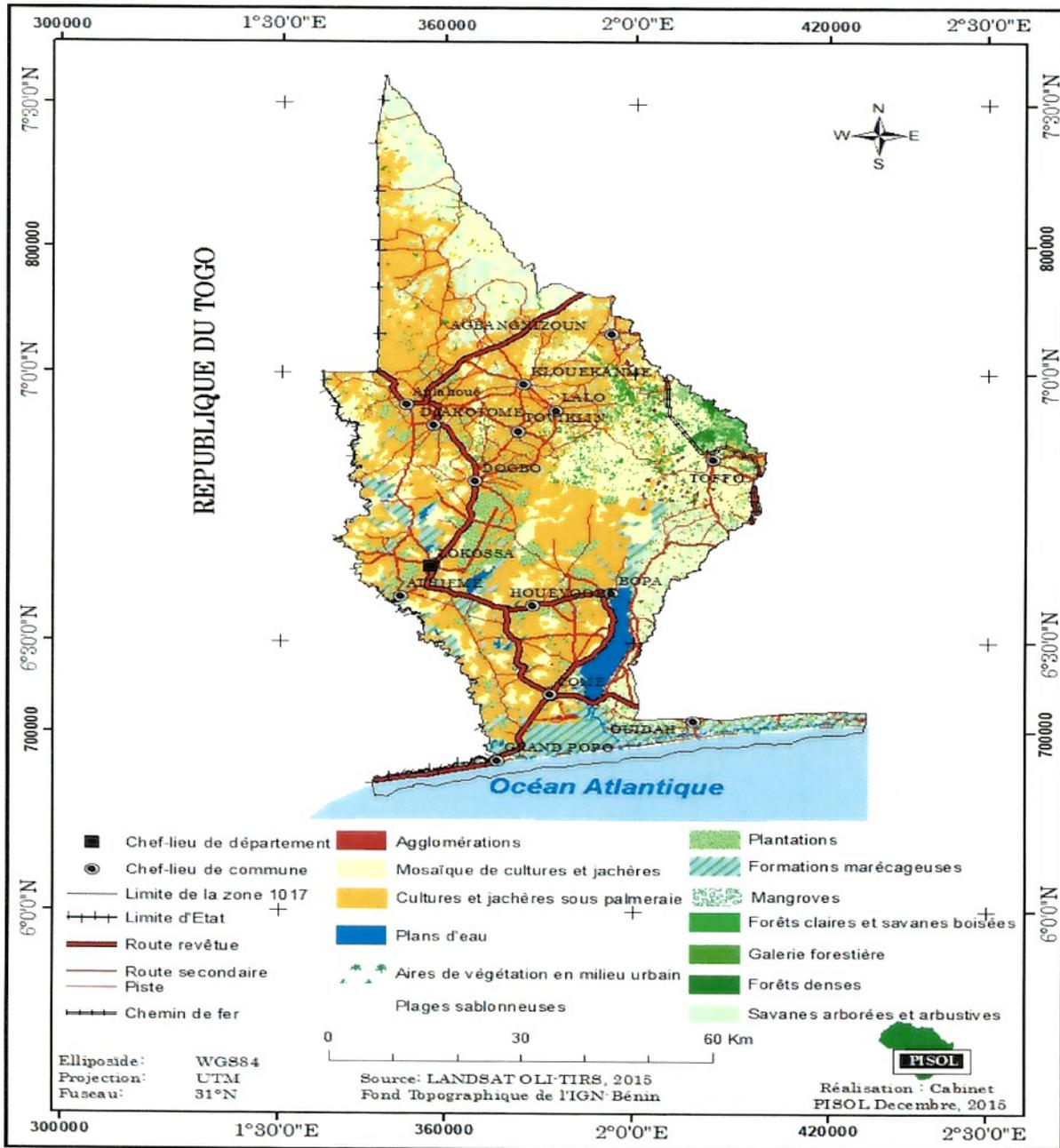
Annexe 6 : Forêt sacrée de Gbèvozoun



Annexe 7 : Portée d'intervention de la forêt sacrée de Gbèvozoun



Annexe 8 : Carte zone de mangrove au niveau du site Ramsar 1017



Annexe 9 : Carte niche paysagère PMF/FEM OP6

